

**Etude particulière à option - C14**

**Rôle des forces armées dans la sécurité intérieure et la protection du territoire national dans le cadre de la construction européenne.**

LCL BRETHOUS (T) - CID DIV C  
 CF LENORMAND (M) - CID DIV C  
 LCL BEAUSSANT (T) - CID DIV C  
 CE FABRE (G) - CID DIV C

DIRECTEUR DE RECHERCHE : **COL LENDRIN** - DGA/DSP/SASF/AT

## FICHE DE PRESENTATION

1 - Rôle des armées dans la sécurité intérieure et la protection du territoire national dans le cadre de la construction européenne.

2 - Lcl (T) Bréthous Patrick (France)

3 - 30 avril 1999

4 - Division C

5 - EPO C14

6 - Au terme de cette étude, il ressort que les armées interviendront dès lors que les autres forces en charge de la sécurité ne seront plus en mesure de faire face à la situation.

Si l'on retient les scénarios exposés, il apparaît important que les armées conduisent les études, en terme de doctrine et d'équipement, qui permettront de répondre à une probable sollicitation des armées par le pouvoir politique pour répondre aux problèmes de sécurité intérieure.

Il nous semble que les études les plus importantes à lancer, si elles ne sont pas déjà en cours, touchent aux dispositifs de protection (détection, alerte, réaction) des points, réseaux et zones sensibles et aux études des capacités d'interconnexion des systèmes d'information et de commandement qu'ils soient militaires ou civils.

7 - sécurité intérieure - protection du territoire - forces armées - union européenne - année 2030

## **FICHE SYNTHÈSE : Etude particulière à option - C14**

### **Mandat d'étude: Rôle des armées dans la sécurité intérieure et la protection du territoire national dans le cadre de la construction européenne.**

Cette étude, résolument prospective, visait à participer à la détermination des études, des équipements ou des systèmes d'armes qu'il est nécessaire de programmer ou de concevoir afin que les armées puissent faire face à l'évolution de ce rôle, ce à une échéance de trente ans. La méthodologie de travail employée a donc cherché à déterminer les variables d'évolution les plus importantes, les scénarios ou situations futures auxquels elles peuvent conduire, et enfin les options qu'elles permettent d'envisager pour répondre aux besoins créés par ces scénarios.

Le mandat ainsi fixé implique de s'interroger sur la notion de **sécurité intérieure**. Dans le cadre de notre étude, nous avons retenu que la sécurité intérieure recouvre les trois domaines suivants : la sécurité civile, la défense civile, l'ordre public.

**La protection du territoire**, mission permanente et ultime des armées, recouvre l'ensemble des mesures visant à le préserver de toute menace intérieure ou extérieure. Nous avons donc considéré que les tâches ou rôles confiés aux armées recouvraient sous ce vocable : la protection des approches terrestres, aériennes et maritimes du territoire national, la protection des points sensibles, et la participation aux missions de sécurité publique.

### **Dans le cadre de cette étude, nous avons élaboré quatre scénarios à l'échéance de 2030 :**

#### **Scénario 1 : Poursuite des tendances actuelles.**

Prééminence durable des Etats-Unis sur la scène internationale. L'élargissement de l'Europe se poursuit, même si la défense européenne autonome stagne. Celle-ci s'inscrit désormais dans une OTAN renouée et elle-même élargie. Les principales menaces sont contenues à défaut d'être éradiquées. Le budget consacré à la défense en Europe a poursuivi sa contraction.

#### **Scénario 2 : Eclatement de l'Europe et troubles à l'intérieur des Etats.**

En 2030, l'Union européenne a disparu et la France a repris leur autonomie. Il n'y a pas de menaces extérieures graves. Des menaces internes se sont développées. Le sentiment d'insécurité a atteint le seuil du tolérable, et l'intervention des forces armées dans la sécurité intérieure en rétablissement de l'ordre est accepté. Le budget des forces armées a augmenté.

#### **Scénario 3 : Europe intégrée menacée de l'extérieur.**

La construction européenne est un succès. L'Europe s'est élargie vers le Nord et l'Est. Sa situation intérieure est calme mais elle est soumise à de fortes pressions migratoires à ses frontières et est menacée par des missiles à courte et moyenne portée. La population n'accepte pas la participation de l'armée européenne à la sécurité intérieure. Par contre, elle a un rôle primordial à jouer dans la protection des frontières de l'union.

#### **Scénario 4 : Europe intégrée menacée de l'intérieur.**

L'Europe s'est élargie à 25 membres et son intégration est désormais très avancée. Une armée européenne s'est constituée à base d'un corps d'action extérieure très spécialisé et d'unités à vocation territoriale de type garde nationale. L'union est cependant menacée de l'intérieur par la montée des violences de toute sorte. La population réclame des mesures de sécurité et la participation des forces armées aux missions de secours aux populations et de maintien de l'ordre public.

A l'issue de chaque scénario, l'impact sur les forces armées et sur leur rôle est évalué afin d'en extraire les capacités, nouvelles ou non, dont il conviendra de disposer à cet horizon.

La confrontation des différents scénarios élaborés permet de déterminer les **principales ruptures envisagées à l'horizon 2030** :

- la construction européenne,
- la perte des DOM/TOM,
- l'insécurité sur le territoire,
- les opinions publiques,
- les menaces extérieures,
- la législation européenne.

Ces ruptures, ont des conséquences sur **les capacités que les forces armées doivent posséder**. Ces nouvelles capacités, touchent les domaines suivants :

- l'interopérabilité,
- l'aptitude à la projection en vue de la protection du territoire ou de missions de sécurité intérieure,
- la protection du territoire contre les missiles et les drones,
- la protection des approches maritimes,
- les armes non létales,
- la protection des points sensibles,
- le secours aux populations.

Bien que ce ne soit pas fixé dans le mandat d'étude, mais en conformité avec la méthode, le groupe de travail a tenté de définir **quelles pourraient être les réponses apportées, par les armées à l'évolution possible de leur rôle**. Trois attitudes peuvent être recensées :

1 : Retrait volontaire de la sécurité intérieure.

Les Armées développent des capacités purement militaires et acquièrent des équipements de haute technicité en vue d'un combat aéroterrestre à l'extérieur du territoire national. En matière de sécurité intérieure, les Armées n'ont plus d'unité dédiée.

2 : Démarche volontariste des armées pour participer à la sécurité intérieure.

Les armées font preuve d'un volontarisme affirmé dans leur approche des problèmes relatifs à la sécurité intérieure.

3 : Implication minimale des armées dans les missions de sécurité intérieure.

Les forces armées restent dans des structures duales type 1999, avec des unités dont la mission principale est le combat, mais qui sont toutefois capables de remplir à la demande des missions de sécurité intérieure

Au terme de cette étude, il ressort que les armées interviendront dès lors que les autres forces en charge de la sécurité ne seront plus en mesure de faire face à la situation.

Si l'on retient les scénarios exposés, il apparaît important que les armées conduisent les études, en terme de doctrine et d'équipement, qui permettront de répondre à une probable sollicitation des armées par le pouvoir politique pour répondre aux problèmes de sécurité intérieure.

Il nous semble que les études les plus importantes à lancer, si elles ne sont pas déjà en cours, touchent aux dispositifs de protection (détection, alerte, réaction) des points, réseaux et zones sensibles et aux études des capacités d'interconnexion des systèmes d'information et de commandement qu'ils soient militaires ou civils.

# Table des matières

<b>1. PRESENTATION GENERALE DE L'ETUDE.</b>	<b>3</b>
1.1 Cadre général de l'étude	3
1.2 Définition de la sécurité intérieure et de la protection du territoire.	4
1.3 Méthode utilisée.	5
<b>2. SITUATION ACTUELLE ET SCENARIOS POSSIBLES A 30 ANS.</b>	<b>6</b>
2.1. Situation actuelle.	6
2.2 Scénarios à 30 ans.	8
2.2.1 Scénario 1 : Poursuite des tendances actuelles.	8
2.2.2 Scénario 2 : Eclatement de l'Europe et troubles intérieurs.	10
2.2.3 Scénario 3 : Europe intégrée menacée de l'extérieur.	13
2.2.4 Scénario 4 : Europe intégrée menacée de l'intérieur.	17
2.3 Principales ruptures.	21
<b>3 CONSEQUENCES SUR LES CAPACITES DES FORCES ARMEES.</b>	<b>22</b>
3.1 Conséquences des ruptures d'ordre géographique.	22
3.1.1 Interopérabilité	22
3.1.2 L'aptitude à la projection en vue de la protection du territoire ou de missions de sécurité intérieure	23
3.1.3 Protection du territoire contre les missiles et les drones.	23
3.1.4 Protection des approches maritimes.	24
3.2 Conséquences des ruptures liées aux menaces intérieures.	24
3.2.1 Les armes non létales ou à létalité réduite.	24
3.2.2 La protection des points sensibles.	25
3.2.3 Le secours aux populations.	26
3.3 Options possibles.	26
3.3.1 Option 1 : Retrait volontaire de la sécurité intérieure.	27
3.3.2 Option 2 : Démarche volontariste des armées pour participer à la SI.	27
3.3.3 Option 3 : Implication minimale des armées dans les missions de SI.	27
<b>CONCLUSION.</b>	<b>28</b>
<b>ANNEXES</b>	<b>29</b>
Annexe 1 : Dictionnaire des variables.	
Annexe 2 : Analyse structurelle.	
Annexe 3 : Tableau des scénarios.	
Annexe 4 : Matrices d'impacts des scénarios.	

## 1. Présentation générale de l'étude.

### 1.1 Cadre général de l'étude

La présente étude, demandée par la Direction des Systèmes de force et de la Prospective (DFP) de la direction Générale pour l'Armement (DGA), a été réalisée par quatre officiers de la sixième promotion du Collège Interarmées de Défense (CID), dans le cadre d'Etudes particulières à Option (EPO).

Le colonel LENDRIN, adjoint terre du directeur du service d'architecture des systèmes de force de la DFP/DGA, en était le directeur de recherche.

Le mandat d'étude était le suivant :

#### **Rôle des armées dans la sécurité intérieure et la protection du territoire national dans le cadre de la construction européenne.**

Les traités ou accords ( Maastricht, Schengen, Amsterdam ) visant à créer un espace européen de plus en plus unifié, sans limitation de mouvement des idées, des hommes et des marchandises, vont nécessairement conduire à une évolution des concepts et des réalités de sécurité intérieure et de protection du territoire national. Dans le cadre de cette évolution prévisible, quels pourraient être la place et le rôle des armées françaises aux côtés des forces civiles de sécurité.

**Cette étude, résolument prospective, visait donc à participer à la détermination des études, des équipements ou des systèmes d'armes qu'il est nécessaire de programmer ou de concevoir afin que les armées puissent faire face à l'évolution de ce rôle, ce à une échéance de trente ans.** La méthodologie de travail employée a donc cherché à déterminer les variables d'évolution les plus importantes, les scénarios ou situations futures auxquels elles peuvent conduire, et enfin les options qu'elles permettent d'envisager pour répondre aux besoins créés par ces scénarios.

Pour réaliser ce travail de détermination des variables, les stagiaires ont, par l'intermédiaire de leur directeur de recherche, consulté les organismes suivants : le CID ( stagiaires et encadrement ), la Délégation aux Affaires Stratégiques ( DAS ), l'Inspection pour la Défense Opérationnelle du Territoire ( IDOT ), le Secrétariat Général de la Défense Nationale ( SGDN ), la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale ( DGGN ), et la Direction de la Défense et de la Sécurité Civiles ( DDSC ).

Cependant, il est nécessaire de souligner en préambule que le résultat de ces travaux n'engage en aucune façon les organismes consultés.

Enfin, bien que le sujet ne concerne que les armées, il est impossible en France d'envisager leur rôle sans que celui, éminent, joué par la gendarmerie nationale soit défini, ce qui n'est pas le cas des autres pays d'Europe, espace géographique de notre réflexion. Implicitement dans notre étude, et tant que le concept français de gendarmerie nationale sera valide, le rôle des armées en matière de sécurité intérieure ne s'entend qu'en complément de ce que réalise cette institution.

## 1.2 Définition de la sécurité intérieure et de la protection du territoire.

De ces deux notions, seule la première pose problème, l'acceptation de la seconde n'est pas sujette à controverse.

Le mandat ainsi fixé implique de s'interroger sur la notion de **sécurité intérieure**<sup>1</sup>. Bien que le sens général en semble évident, aucune définition officielle n'est disponible et plusieurs conceptions s'affrontent. La sécurité intérieure peut recouvrir des réalités diverses lourdes d'ambiguïtés qu'il n'est pas facile de dissiper.

Une première approche s'appuie sur la notion de défense globale, envisagée dans l'ordonnance de 1959, et ayant vocation à faire face à l'ensemble des risques et menaces qui affectent le pays. Aussi, à côté d'une défense militaire proprement dite, il existerait une sécurité intérieure qui prendrait en compte l'ensemble des menaces non militaires (défense civile, défense économique...). Cette conception peut difficilement être retenue : le champ couvert est trop vaste et il n'existe alors aucune gradation en fonction de l'intensité des menaces permettant de faire une distinction entre ce qui relève de la sécurité des personnels et des biens, et ce qui relève d'une posture de défense, situation exceptionnelle.

Une seconde approche retient la séparation entre les défenses militaire, civile (dont la sécurité intérieure) et économique. Elle s'appuie sur une séparation organique des responsabilités ministérielles (intérieur, justice, économie, défense, ...) qui exclut de facto les forces armées de toute mission en relation avec la défense non-militaire.

Une troisième approche s'appuie sur la hiérarchisation des situations. La défense fait face aux risques et surtout aux menaces **essentiels**, alors que la sécurité intérieure prend en compte les risques et menaces non essentiels mais importants. Ainsi, un risque ou une menace relèverait de la défense en fonction d'un certain **degré d'intensité**.

La définition suivante pourrait être adoptée :

*La sécurité intérieure a pour objet, en tout temps et en toutes circonstances, de faire face aux menaces<sup>2</sup> et risques<sup>3</sup> de toute nature qui, bien que ne relevant pas de mesures de défense nationale, justifient l'intervention de l'Etat, pour le libre exercice des droits et libertés, la sécurité physique et matérielle des personnes et des biens, le libre développement des activités, la protection de l'environnement, du potentiel scientifique et économique et du patrimoine culturel.*

<sup>1</sup> Le terme même de sécurité intérieure pose problème. Une note du cabinet du ministre de la défense préconise même d'éviter de l'employer, mais précise aussi que « la recherche de définitions ne doit pas être un préalable à la suite des travaux qui doivent se concentrer sur une analyse des problèmes concrets ».

<sup>2</sup> **menace** : conjonction d'une intention hostile plus ou moins clairement exprimée et de l'existence des moyens nécessaires pour la concrétiser.

<sup>3</sup> **risque** : danger plus ou moins prévisible susceptible de causer des dommages physiques aux personnes et aux biens ou d'affecter la vie économique du pays.

De ces différentes approches, nous avons retenu que la sécurité intérieure recouvre les trois domaines suivants :

- la sécurité civile,
- la défense civile<sup>44</sup>,
- l'ordre public.

La sécurité civile tourne autour des secours aux populations alors que l'ordre public englobe les missions de sécurité publique, de maintien et de rétablissement de l'ordre.

Dans l'esprit de la note du ministre de la Défense citée précédemment, au delà de l'exercice obligé de définition, préalable à toute étude, nous avons eu une démarche pragmatique fondée sur les actions ou les tâches à accomplir, en matière de sécurité intérieure, mais aussi de **protection du territoire**, mission permanente et ultime des armées. La protection du territoire recouvre l'ensemble des mesures visant à le préserver de toute menace intérieure ou extérieure. Nous avons donc considéré que les tâches ou rôles confiés aux armées recouvraient sous ce vocable : la protection des approches terrestres, aériennes et maritimes du territoire national, la protection des points sensibles, et la participation, aux missions de sécurité publique.

Pour répondre à la question posée par notre étude, il faut au préalable envisager dans quelles situations, dans le futur, pourrait se dérouler l'action des armées. Pour ce faire, nous avons mis en oeuvre une méthode présentée ci-dessous dans son principe.

### 1.3 Méthode utilisée.

S'agissant de mettre en évidence des situations futures à échéance de 30 ans, il est apparu nécessaire de s'appuyer sur une méthode stricte afin d'encadrer, sans la brider, la réflexion du groupe. Il est, en effet, important que les conclusions auxquelles ces études auront abouti soient le résultat d'un travail logique et non d'une intuition dont la validité est contestable. Pour ce faire, nous avons utilisé une **méthode prospective simplifiée** permettant, à partir de variables de changement, d'étudier leurs interactions et de construire des scénarios d'évolution. On procède ensuite à l'évaluation de l'impact de ces scénarios sur le rôle des forces armées tel que défini précédemment.

Cette méthode prospective simplifiée emprunte le cheminement suivant:

- La **première étape** vise à **identifier des variables de changement** et de leurs modalités de réalisation future à partir de l'expérience des participants et par enquête auprès des experts du domaine. Elle conduit à la réalisation d'un dictionnaire des variables présenté en annexe 1 et qui, pour chaque variable identifiée, explicite les changements envisagés et expose les modalités de réalisation future. Les variables sont classées en deux groupes

<sup>44</sup> La **défense civile** est organisée par le décret 65-28 du 13 janvier 1968. Il s'agit originellement :

- de la sécurité des pouvoirs publics et des administrations publiques (hors le dispositif de défense militaire),
- du maintien de l'ordre (de haute intensité) et de la sécurité générale du territoire,
- de la protection des installations ou moyens civils nécessaires au maintien des activités nécessaires à la défense et à la vie des populations,
- des mesures de prévention et de secours pour la sauvegarde des populations,
- d'entretenir et d'affermir la volonté de résistance des populations.

Par nature interministérielle, la défense civile est placée sous la responsabilité du ministre de l'intérieur.

selon qu'elles sont exogènes<sup>5</sup> ou endogènes<sup>6</sup>.

- La **deuxième étape** vise à déterminer les **interactions entre les variables** selon une logique de motricité/dépendance qui se traduit par un graphe présenté en annexe 2. Le choix des variables structurantes se fait en classant les variables suivant leur position par rapport à la bissectrice du graphe motricité dépendance. (« Très motrice, peu dépendante » en haut, à gauche ; « peu motrice, très dépendante » en bas, à droite).
- La **troisième étape** permet, à partir des 5 ou 6 variables exogènes structurantes sélectionnées, présentées en annexe 3, de construire des **scénarios d'évolution** conduisant à des ruptures qui sont exclusives entre elles. Ces scénarios sont présentés au chapitre 2. Dans la même étape sont déterminées les **options** qui constituent les réponses possibles des forces armées aux défis posés.
- La **quatrième étape** est l'analyse de l'**impact des scénarios et des options** sur le rôle des forces armées (matrices d'impact en Annexe 4) et la recherche des principales ruptures. Ces ruptures principales conduisent à mettre en évidence des capacités à détenir et des études à mener pour être en mesure de répondre au mieux aux défis envisagés par les scénarios.

L'application de cette méthode a permis d'identifier 37 variables de changement ; 33 sont des variables exogènes, 4 sont endogènes. L'étude des interactions nous a conduit à un graphe motricité – dépendance qui présente un caractère instable (les variables sont à la fois motrices et dépendantes sans séparation franche en deux catégories). Ce résultat nous a conduit à élargir le choix des variables structurantes pour construire les trames de scénario. Nous avons fait le choix de retenir les 14 premières variables (Cf tableau ordonné des variables en Annexe 3). Ce choix a été fait afin d'éviter une sélection arbitraire entre plusieurs variables dont le couple motricité - dépendance présente un écart très faible. Cette procédure ne présente pas d'inconvénient pour la suite de la méthode. Il convient seulement de porter une attention particulière aux liens de dépendance entre les variables lors de la construction des scénarios.

## 2. Situation actuelle et scénarios possibles à 30 ans.

Dans le cadre de cette étude, nous avons élaboré quatre scénarios : un scénario représentant la poursuite des tendances lourdes actuelles sans rupture ; trois scénarios présentant des ruptures dans les domaines de la construction européenne, de la situation intérieure ou extérieure et de l'organisation des outils de défense.

A l'issue de chaque scénario, l'impact sur les forces armées et sur leur rôle est évalué afin d'en extraire les capacités, nouvelles ou non, dont il conviendra de disposer à cet horizon.

### 2.1. *Situation actuelle.*

A l'orée du troisième millénaire, le monde connaît une paix relative. Hormis le conflit entre l'Éthiopie et l'Érythrée, les guerres interétatiques disparaissent progressivement laissant la place à des guérillas, notamment en Afrique et en Amérique du Sud. Les principales menaces

<sup>5</sup> Variable dont l'évolution échappe aux forces armées et qui s'impose à elles ( évolution de l'environnement de leur action, décisions politiques,...).

<sup>6</sup> Variable dont l'évolution relève d'un choix des forces armées.

qui pèsent sur le monde, et sur l'Europe en particulier, ne résultent pas de la volonté d'Etats, mais davantage de celle de groupes humains les plus divers. Les dangers résultent de l'action des trafiquants, des mafias, des fanatiques religieux ou politiques, des minorités ethniques, ou des populations marginalisées. Sur l'ensemble du continent, ex-Yougoslavie exceptée, les Etats ont construit des rapports fondés sur le droit. La construction européenne figure cette évolution de manière caractéristique.

L'ONU, dont l'avenir semblait radieux après la guerre du Golfe de 1990, a vu sa crédibilité s'éroder à l'issue des bombardements américains en Irak. Tout en restant la caution presque obligée de toute action multinationale de maintien ou de rétablissement de la paix, elle ne parvient pas à s'opposer à la volonté des Etats-Unis, seule grande puissance de cette fin de siècle. Pour autant, son action n'est pas négligeable et l'organisation reste le cadre privilégié de la coopération internationale. Le droit international, pour sa part, enregistre de belles avancées même si toutes ne sont pas aussi complètes que certains l'auraient souhaité. Récemment ces progrès ont été matérialisés par la création de la Cour Pénale Internationale (CPI) et par le Traité d'interdiction des mines antipersonnel. Rien ne sera plus comme avant. Au plan international, un problème apparaît de plus en plus préoccupant pour la sécurité mondiale : la déliquescence des appareils étatiques dans une grande partie des pays du tiers monde. L'effondrement, voire la disparition, de toute autorité dans certaines parties du globe a créé de vastes espaces de non-droit qui sont autant de lieux où s'exercent la barbarie et les trafics les plus divers. Ils sont à l'origine de forts mouvements migratoires à destination de contrées plus calmes et plus prospères dont l'Europe est l'archétype.

L'Europe, pour sa part, poursuit sa construction vaille que vaille. Après avoir ratifié le Traité de Maastricht qui institue l'Union économique et monétaire, et surtout mis en place une monnaie unique, l'Euro, les pays européens ont franchi un nouveau cap en adoptant le traité d'Amsterdam. Ce dernier a fait siens les acquis de la convention de Schengen et prévoit de développer le champ communautaire (décisions prises à la majorité qualifiée) au détriment de la logique intergouvernementale (décisions prises à l'unanimité). Les progrès restent lents sur la route d'une politique extérieure et de sécurité commune. Après avoir entériné les acquis de l'Union de l'Europe Occidentale avec le traité de Maastricht, l'Europe peine à se démarquer de la tutelle américaine en matière de défense. Il reste donc à créer, au sein de l'Otan avec la bénédiction de la superpuissance mondiale, un pilier européen. L'Alliance, pour sa part, a pris en compte la disparition de la menace qui avait justifié sa création, à savoir l'existence d'une menace mortelle reposant sur une formidable capacité militaire à l'Est de l'Europe. Sous l'aiguillon américain, elle cherche à se fixer une nouvelle doctrine d'emploi. L'idée qui prévaut est d'élargir son champ d'action aussi bien géographiquement hors zone, que dans ses missions en lui confiant la lutte contre les menaces nouvelles qui visent ses membres. Parmi celles-ci, l'exportation non contrôlée de technologies militaires, les trafics divers et les atteintes à la démocratie et aux droits de l'homme. L'Alliance atlantique s'est élargie à trois PECO (Pays d'Europe centrale et orientale : Pologne, République Tchèque et Hongrie) en mars 1999, et la France essaie de faire valider par l'ensemble des membres le concept de pilier européen au sein de l'OTAN illustré par l'existence des groupes de forces interarmées multinationaux (GFIM). Au sein de l'Union, les différentes menaces restent relativement maîtrisées par les pouvoirs publics. La montée en puissance des mouvements écologistes, très virulents lors de la campagne d'essais nucléaires français dans le Pacifique en 1995, n'a pas beaucoup gagné en ampleur et n'empêche pas le bon fonctionnement des différentes armées. Tout au plus, des mesures de vigilance en matière d'équipement et d'entraînement doivent être prises pour éviter toute provocation inutile. Le terrorisme, qu'il soit classique, d'origine nucléaire, chimique,

bactériologique ou qu'il résulte d'une menace missile constitue une menace potentielle, mais n'exerce pas une réelle pression sur les sociétés et leurs dirigeants. De même, l'activité des mafias, même si elle reste difficile à mesurer n'est pas en mesure de perturber le fonctionnement régulier des pouvoirs publics. Il en va de même de l'existence de différents trafics qui sont contenus par l'action vigoureuse des Etats. Toutefois le phénomène, s'il est endigué, ne reflue guère.

Dans les villes et leurs banlieues, où le sentiment d'insécurité s'accroît, les violences urbaines prennent un caractère endémique sans pour autant qu'un seuil de l'intolérable ne soit franchi. De ce fait, la participation des armées à la lutte contre l'insécurité ne revêt qu'un caractère exceptionnel, en renfort des forces de police et de gendarmerie. Le « mal de vivre » de nombre de citoyens trouve à s'exprimer ailleurs et notamment par l'appartenance à des sectes ou à des mouvements religieux radicaux, qui malgré tout, ne sont pas en mesure de contrarier l'action des pouvoirs publics. La politique suivie par les gouvernements pour combattre la délinquance s'appuie sur le couple « prévention-répression » savamment dosé. L'immigration est officiellement maîtrisée et la situation est calme dans les DOM-TOM.

Les nouvelles technologies de l'information et notamment les systèmes informatiques, bien que sujets de pannes ou d'agressions, ont fait la preuve de leur relative fiabilité

Les forces armées, au sein desquelles les gendarmeries représentent des spécificités latines, restent essentiellement nationales. Les coopérations multinationales, et les intégrations au sein de l'OTAN, n'ont pas fait disparaître le caractère national et éminemment politique de leur emploi par les gouvernements. Ce choix national est particulièrement explicite lors des opérations extérieures où la taille et les missions confiées aux différents contingents nationaux possèdent une signification lourde. La France, membre permanent du Conseil de Sécurité de l'ONU, est active dans le domaine de l'intervention extérieure de ses forces armées sans que leur capacité à agir sur le territoire national ne s'en trouve par trop réduite. Cette action intérieure, admise dès lors qu'il s'agit de porter secours aux populations, est par ailleurs limitée par un contexte juridique strict en ce qui concerne la participation au maintien de l'ordre. Avec un budget modeste dont la tendance à long terme est à la baisse, les forces armées n'ont pas les moyens nécessaires à une diversification trop grande de leurs missions.

## **2.2 Scénarios à 30 ans.**

A partir du tableau ordonné des variables, il est possible de construire 4 scénarios qui sont présentés ci-dessous. A la suite de chaque scénario est évalué son impact sur les forces armées et sur les rôles que celles-ci peuvent se voir confier.

### **2.2.1 Scénario 1 : Poursuite des tendances actuelles.**

#### **a) Scénario.**

Trois décennies après l'an 2000, les tendances observées au début du siècle se sont poursuivies et alourdies :

Le monde assiste à la mise en place de la prééminence durable des Etats-Unis sur la scène internationale. Il en résulte un relatif effacement de l'ONU et une montée en puissance parallèle de l'OTAN. En Europe, l'élargissement et l'approfondissement de l'Europe se poursuivent

même si le vieux continent abandonne ses velléités de construction d'une défense européenne autonome. Celle-ci s'inscrit désormais dans une OTAN rénovée et elle-même élargie. Dans l'Europe en voie d'intégration, les principales menaces sont contenues à défaut d'être éradiquées. Les circonstances offrent un répit à l'Europe pour se mettre en posture d'affronter les menaces du futur. Parmi celle-ci : les trafics de toutes natures, le crime organisé, les fractures de société qu'elles soient d'origine sociale, religieuse ou ethnique, l'emploi malveillant des technologies nouvelles. Parallèlement le budget consacré à la défense en Europe a poursuivi sa contraction.

#### **b) Impacts sur les rôles dévolus aux forces armées en matière de protection du territoire et de sécurité des personnes et des biens.**

##### La protection des frontières terrestres :

La France, entourée de pays de l'Union européenne n'a plus besoin d'assurer une protection de type militaire de ses frontières terrestres. Aussi, cette mission est assurée en France à titre principal par les forces de police, de gendarmerie et des douanes. Aux frontières terrestres de l'Union, la protection des frontières terrestres incombe au pays concerné. Seul un prêt de main forte par l'armée française est à envisager dans l'hypothèse où l'état concerné ne pourrait faire face. Cela suppose que les forces terrestres françaises puissent agir efficacement avec les autres armées de terre de l'union (interopérabilité).

##### La protection de l'espace aérien :

Cela reste une mission première de l'armée de l'air qui s'effectue dans un cadre européen élargi aux côtés des autres armées de l'air.

##### La protection des approches maritimes :

C'est une mission clé de la marine nationale dont les zones d'action n'ont pas été sensiblement augmentées.

La création d'un corps européen de gardes-côtes, à l'imitation de ce qui se passe aux Etats-Unis est à l'étude. Ce corps serait à statut civil et serait doté de moyens légers.

##### La protection des points sensibles :

C'est devenu l'affaire quasi-exclusive de la gendarmerie et de son corps de réservistes. Les armées, restructurées après la professionnalisation, n'assurent plus que la protection de rares points sensibles qui leurs sont propres. Les moyens de protections passifs doivent être multipliés afin que soit réduit le coût en personnel de cette fonction (autoconsommatrice).

##### Le secours aux populations :

La nécessité de combiner un budget en baisse et l'obligation de porter secours aux populations impose aux armées de se doter de matériels polyvalents. La complémentarité avec les moyens de la Sécurité Civile s'impose. Une adaptation des matériels conçus pour l'engagement militaire doit être envisagée pour faire face à cette mission. Une formation spécifique des personnels est nécessaire.

##### La remise en état des infrastructures :

Une partie des moyens européens militaires et civils sont immédiatement disponibles en raison d'accords qui lient les états européens dans ce domaine. Ces moyens doivent pouvoir être mis en oeuvre, dans des délais assez courts, sur l'ensemble du territoire européen.

La participation des forces armées au maintien de l'ordre (MO) et/ou au rétablissement de l'ordre (RO) :

Pour le MO, malgré le maintien, en France, des dispositions réglementaires (actuellement de l'IM 500 relative à la participation des forces armées au maintien de l'ordre), cette mission n'est plus envisagée pratiquement. Seule une participation exceptionnelle de moyens est possible.

Pour le rétablissement de l'ordre, l'emploi des armées reste envisagé. Il s'agit alors d'actions de force, localisées, exécutées sous le contrôle strict de l'autorité civile et avec une participation systématique de la gendarmerie. Une adaptation réactive des matériels doit être envisagée.

La fourniture de prestations :

Le budget alloué aux armées ne leur permet pas de prendre cette fonction en compte. Toutefois, chaque fois que les matériels s'y prêtent et qu'ils sont disponibles, ils sont mis à la disposition de l'autorité demandeuse. Des textes lient notamment les pays européens afin que les moyens disponibles de l'un d'entre eux puissent être utilisés par les uns et par les autres. Les moyens d'information et de renseignement militaire (satellites) sont souvent sollicités par les autres ministères.

La participation aux missions de sécurité publique :

Les armées ne sont employées que de manière exceptionnelle en sécurité publique (missions de type VIGIPIRATE) en renfort des forces de police et de gendarmerie. Cette dernière doit travailler en synergie accrue avec les autres acteurs de la sécurité (police, douanes, magistrature, autorités civiles, élus, travailleurs sociaux, enseignants) et particulièrement dans les zones périurbaines. Pour cela, elle doit disposer de matériels compatibles avec ces autres administrations. En plus des missions habituelles de traitement des conséquences du terrorisme (blessés...), les armées pourront être amenées à participer à la prévention par la mise à disposition de ses moyens techniques (satellites, radars, AWACS, services de renseignement).

## 2.2.2 Scénario 2 : Eclatement de l'Europe et troubles intérieurs.

### a) Scénario.

#### **BALKANISATION DE L'EUROPE, RETOUR VERS LES ETATS-NATION. LA FRANCE FAIT LE CHOIX D'UNE SECURITE RENFORCEE.**

**Résumé :** En 2030, l'Union européenne a disparu depuis quelques années et les nations se sont repliées sur leur « pré carré » et ont repris leur autonomie. Il n'y a pas de menaces extérieures graves. Des menaces internes se sont développées à travers le crime organisé et l'extension du phénomène des sectes utilisant le terrorisme nucléaire et bactériologique. Le sentiment d'insécurité a atteint le seuil du tolérable. Les opinions publiques sont moins sensibles aux problèmes de libertés publiques, et l'intervention des forces armées dans la sécurité intérieure en rétablissement de l'ordre est accepté. Le budget des forces armées a augmenté. Les forces armées continuent d'effectuer des OPEX, mais la mission de protection du territoire national

est redevenue prioritaire.

Paris, 1<sup>er</sup> janvier 2030

L'Europe s'est progressivement élargie au cours des deux premières décennies du XXI<sup>ème</sup> siècle aux derniers pays nordiques, à ceux de l'Europe centrale et orientale. **L'union s'est petit à petit révélée intenable.** L'union politique, tentée à travers un gouvernement collectif prenant ses décisions à la majorité des deux-tiers, a peu à peu montré son incapacité. Des flux migratoires importants provenant de l'Europe orientale fraîchement intégrée, de la Turquie, et toujours du Maghreb, ont entraîné de graves incidents entre pays de la communauté se reprochant mutuellement leur laxisme aux frontières et de « pousser » les immigrés vers les pays voisins.

Cette situation politique difficile est encore accentuée par une **grave récession économique à partir de 2010.** La chute du cours de l'euro et des taux de chômage insupportables entraînent de nombreux troubles sociaux qui dégénèrent en affrontements entre chômeurs et forces de l'ordre. **L'Europe et l'immigration sont les deux boucs émissaires** portés aux gémonies par les manifestants. Des mouvements sociaux anti-immigrés très violents se déroulent notamment en Europe du nord et en France où les partis nationalistes ont accru leur audience auprès d'une population désorientée et inquiète.

**En 2027, après plusieurs années de crise grave et malgré des tentatives de conciliations, la Grande-Bretagne puis la Suède, la Norvège, la Finlande et la France ont quitté l'Europe.** L'union se dissout, les traités sont dénoncés et la « balkanisation » du continent est en marche. En 2030, seule l'Allemagne parvient à maintenir une petite fédération regroupant les pays de l'Europe orientale qu'elle domine économiquement. Les pays quittant l'Union ferment leurs frontières aux flux migratoires et appliquent des politiques protectionnistes pour tenter de relancer leurs économies.

La France, repliée dans l'hexagone en Europe, est confrontée à diverses difficultés. Tout d'abord la crise économique. Comme dans les autres pays européens, elle entraîne misère et chômage et mine la cohésion sociale. **L'immigration, considérée comme cause principale du chômage, est endiguée aux frontières par une stricte politique de contrôle et de refoulement à laquelle participent les forces armées.** Les immigrés sur le territoire national sont sévèrement contrôlés, ils subissent des mesures vexatoires et de fortes incitations aux départs sont prises par le gouvernement. Les résidents irréguliers sont expulsés de force.

Parallèlement, **la situation devient insurrectionnelle dans les DOM.** La France a déjà perdu ses TOM dans la décennie 2010. Dans certains DOM, les mouvements indépendantistes arrivent à mobiliser les populations locales, qui subissent les contrecoups de la crise économique de la métropole, et provoquent des troubles graves. Dans plusieurs départements, la gendarmerie ne suffit plus à maintenir l'ordre. Des émeutes, des attaques des bâtiments publics et des lynchages de « blancs » se produisent un peu partout. **Les forces armées sont là aussi engagées.** La Martinique a obtenu son indépendance, les autres DOM sont à fréquence de plus en plus importante placés en état d'urgence.

**Le crime organisé** s'est largement appuyé sur la crise pour développer ses activités. Il a en outre profité de la faiblesse de l'Europe en matière de lutte contre la grande criminalité du fait de ses dissensions culturelles entre le répressif ou le préventif. **Les activités mafieuses** dans la drogue et différents trafics se font de moins en moins discrètes et inquiètent la population française, d'autant plus qu'elles sont accompagnées de violences, meurtres, échanges de coup de feu sur la voie publique.

**L'emprise des sectes devient forte sur des franges importantes de la population,** déçue par les grandes religions et effrayée par la situation présente. Ces mouvements se radicalisent et s'orientent de plus en plus vers le prosélytisme et l'action terroriste, utilisant le chantage à la pollution nucléaire et à l'emploi de substances chimiques. Des attentats au gaz ont eu lieu dans les transports en commun.

Face à tous ces éléments, **le sentiment d'insécurité atteint le seuil d'intolérance.** L'aspiration à la sécurité de la population devient prépondérante dans un climat de violence urbaine devenue inacceptable. L'attachement de la population aux libertés publiques est en nette régression et autorise une utilisation plus importante de la répression. Les médias eux-mêmes, en se faisant l'écho des émeutes et des affrontements en métropole et outremer, accentuent cette évolution. Dans ce cadre, **les forces armées sont engagées sur le territoire dans des opérations de rétablissement de l'ordre.** Leurs moyens ne sont plus employés uniquement en complément de ceux du ministère de l'intérieur, mais parfois de manière indépendante dans certains domaines (lutte contre le trafic et l'immigration maritime, bouclage et contrôle de zones grises,...), et le budget de la défense voit même son enveloppe augmenter. Le contexte juridique d'emploi ainsi que le statut des forces armées n'évoluent pas, en revanche ses unités utilisées en sécurité intérieure sont entraînées et équipées spécialement pour ces missions.

La France est donc redevenue autonome, protégée par des frontières qu'elle veut hermétique. Elle tâche de résoudre ses problèmes économiques, sociaux et culturels par une politique de sécurité renforcée dans laquelle les forces armées jouent un rôle accru. A côté des opérations extérieures, en appui d'une politique étrangère toujours active, **la protection du territoire national est redevenue une préoccupation majeure.**

#### **b) Impact sur les forces armées.**

Les missions dévolues aux forces armées comprennent toujours la dissuasion, la prévention, la protection, et la projection. Elles se sont enrichies de la participation au maintien de la sécurité intérieure. La mission principale des forces armées est la protection du territoire national, par des moyens nucléaires et conventionnels. Dans ce cadre, leur formation, entraînement et équipement ne connaissent pas de modification particulière, ils évoluent normalement.

Les forces armées doivent aussi disposer d'une capacité de projection afin de défendre les intérêts stratégiques de la France, d'honorer nos accords de défense et de participer à des opérations multinationales sous l'égide de l'ONU ou de toute coalition mandatée par elle. Les forces se sont cependant retirées des unités multinationales européennes type Eurocorps. Compte-tenu des difficultés intérieures du pays, ces missions de projection ne sont plus prioritaires, à l'exception de celles dans les DOM du fait de la situation insurrectionnelle qui y prévaut.

En revanche, la participation au maintien de la sécurité intérieure a entraîné de sensibles évolutions. Les armées y participent non seulement en complément de la gendarmerie et des forces du ministère de l'intérieur, mais aussi de façon indépendante. Des unités sont donc formées, entraînées et équipées à cet effet en plus de leurs missions normales et les armées participent à des opérations interministérielles de lutte contre le crime organisé et le terrorisme.

Les missions de la gendarmerie sont inchangées, mais son volume et ses moyens s'accroissent.

L'augmentation du budget de la défense permet de satisfaire ces nouveaux besoins.

### **c) Impact sur les rôles dévolus aux forces armées**

#### Protection des frontières extérieures.

Mission importante du fait de la volonté de fermer les frontières à toute immigration. Rôle accru en matière de surveillance en complément des moyens de gendarmerie et des douanes sur les frontières (type mission de 1986/1987 remplies par les armées).

Pas de capacités nouvelles à développer si cette mission est effectuée en renfort des gendarmes et douaniers.

#### Protection de l'espace aérien

Plus de coopération européenne en matière de police du ciel, donc à seule charge de notre aviation. Augmentation de la charge d'emploi. Mais la menace n'augmente pas.

Pas de capacités supplémentaires à développer.

#### Protection des approches maritimes

Un effort important est nécessaire en moyens et en personnels pour maîtriser les flux migratoires en provenance du sud. Plus de coopération européenne, donc à seule charge de la marine nationale. Besoin de moyens de surveillance aérienne et d'interception rapide.

#### Protection des points sensibles

Leur nombre a été maintenu et la menace est plus importante du fait des troubles et attentats terroristes. Besoin de moyens techniques de surveillance à la place de moyens humains dont la ressource s'est affaiblie du fait de la professionnalisation.

#### Secours aux populations

Rôle inchangé. Participation des armées aux plans ORSEC, etc.

Capacités déjà détenues par les moyens dédiés des unités militaires de la sécurité civile et les armées (service de santé des armées, commissariat, ALAT...).

#### Remise en état des infrastructures

Rôle inchangé. Participation si nécessaire en complément de moyens civils avec des moyens du génie, du commissariat,....

Pas de capacités supplémentaires à développer.

#### Fourniture de prestations

Rôle inchangé. Effectué avec les moyens organiques.

#### Participation aux missions de sécurité publique

Rôle des armées accru en liaison avec la gendarmerie et le ministère de l'intérieur. Participation aux missions type VIGIPIRATE.

Pas de capacité supplémentaire à développer.

#### Maintien et rétablissement de l'ordre public

Rôle accru de manière très importante.

Participation aux missions de maintien et de rétablissement de l'ordre soit avec la gendarmerie, soit en autonome, en métropole et dans les DOM.

Capacités à augmenter en moyens de projection, de protection et d'armes non létales. Besoin de formation et d'équipements spécifiques.

### 2.2.3 Scénario 3 : Europe intégrée menacée de l'extérieur.

#### a) Scénario.

**Résumé :** La construction européenne est un succès économique, politique et diplomatique. L'Europe s'est largement élargie vers le Nord et l'Est. Sa situation intérieure s'est améliorée et les troubles à l'ordre public sont rares. L'Europe est soumise à de fortes pressions migratoires à ses frontières et est menacée par des missiles à courte et moyenne portée. La population européenne est très attachée aux libertés publiques et n'accepte que très difficilement la participation de l'armée européenne à la sécurité intérieure. Par contre, elle a un rôle primordial à jouer dans la protection des frontières terrestres et maritimes et de l'espace aérien européen. La France n'a plus ni DOM ni TOM. L'Europe ne dispose d'aucune force prépositionnée hors de son continent.

Paris, le 1<sup>er</sup> janvier 2030.

Depuis le 1er janvier 1999, date de l'entrée en vigueur de l'EURO, l'Europe a acquis une stature économique mondiale. Parallèlement à la construction économique, la **Politique Extérieure et de Sécurité Commune et la Justice et les Affaires Intérieures ont atteint leur maturité**. Sur le plan international, la diplomatie européenne ne parle plus que d'une seule voix. Après une première vague d'élargissement en 2005, **l'Europe s'étend aujourd'hui de l'Atlantique à l'ensemble des PECO**. L'intégration politique de ce grand ensemble est totale. Ainsi, la **législation en matière de sécurité intérieure** (ordre public et sécurité civile) **est commune** et s'applique à tous les pays sans restriction nationale.

En 2018, les 70 ans de l'UEO ont consacré **l'avènement de l'armée européenne** qui s'est vue confier des missions de projection extérieure et de participation à la sécurité civile. Ainsi, **l'OTAN qui avait tenté de se réformer à la fin du XXème siècle n'a plus aucun rôle militaire** en Europe. Les Etats-Unis ont gardé leur prédominance mondiale mais laissent l'Europe gérer ses propres affaires sur son continent. **Le budget de la Défense** a connu une **baisse brutale** au cours des 10 dernières années ce qui a conduit à **diminuer les effectifs**. La forte contrainte budgétaire a été un élément moteur de la création d'une armée européenne.

La construction européenne a donné de l'importance politique aux mouvements écologiques qui exercent des pressions pour **interdire l'emploi de certains moyens polluants par l'armée européenne**. Dans le même temps, la législation européenne a **restreint non seulement l'emploi de matériels, mais aussi celui de l'armée en matière d'ordre public**. Cette situation a d'ailleurs conduit à la **disparition du concept de gendarmerie** à la française.

A travers le monde, notamment en Afrique et en Amérique du sud, l'autorité de nombreux Etats s'effondre, laissant le champ libre à de nouvelles organisations criminelles dont les domaines d'action s'étendent. Grâce aux nouvelles technologies et du fait de la mondialisation,

cette nouvelle **criminalité organisée** cherche à **pénétrer l'Euroland**.

Outre-mer, la situation française s'est profondément modifiée : sous la pression des mouvements indépendantistes et des organisations internationales, les **DOM-TOM** ont acquis leur **indépendance** privant la France et l'Europe de possibilités de répositionnement et d'escale.

Du fait de l'étendue de son territoire et de l'acquisition de missiles moyenne et longue portée par les pays du sud de la Méditerranée et du Moyen-Orient, l'Europe est sous **la menace permanente des missiles**. Certains pays se livrent d'ailleurs à un véritable **chantage à l'emploi d'armes nucléaires, chimiques et bactériologiques**.

La réussite économique de l'Europe attire, de plus en plus, les prétendants à l'immigration en provenance des pays en voie de développement. **La pression migratoire aux frontières extérieures est très forte et impose une surveillance accrue impliquant les forces armées**. Grâce à un contexte économique favorable, la situation intérieure de l'Europe s'est très nettement améliorée depuis une dizaine d'années : on assiste à une **très forte diminution de la violence urbaine**. Malgré tout, il reste encore quelques difficultés. Notamment, la menace terroriste est toujours présente : le fonctionnement de la société est perturbé par de "petits attentats", des alertes à la bombe, des communiqués de presse ostentatoires. Les mouvements extrémistes religieux ont acquis une place prédominante dans leurs religions respectives entraînant une **séparation géographique entre les ethnies**. Ces rivalités religieuses ont profondément déçu la population qui s'est tournée massivement vers les **sectes qui cherchent à perturber l'ordre public**.

Le 1er janvier 2000, un certain nombre de dysfonctionnements informatiques avaient été enregistrés et résolus dans l'année. Depuis, des **tentatives d'intrusion et de désinformation sont décelées sur les réseaux des Etats et des entreprises** mais leur origine formelle n'est pas connue. Les dégâts sont localisés et de faible ampleur. Les moyens de lutte affectés suffisent pour faire face.

Dans ce climat de prospérité économique et de stabilité politique, le **sentiment d'insécurité est en net recul**. La population n'entend **pas renoncer à la moindre liberté** au profit d'un renforcement de sa sécurité.

Le recours à la force est de moins en moins accepté dans le cadre de l'ordre public et l'Europe est obligée de développer une **politique préventive**. L'**action des armées** est limitée à la **sécurité civile, en complément des moyens civils**. Toutes les unités dédiées, type pompiers militaires ou unités militaires de sécurité civile, ont disparu. Le **nombre de points sensibles** est en **forte diminution**, la surveillance n'est plus assurée par **l'armée** qui se cantonne à **l'intervention en cas d'agression**.

#### **b) Impact sur les forces armées.**

La construction européenne a officialisé la création d'une armée européenne qui se consacre essentiellement à la protection des frontières extérieures, de l'espace aérien et des approches maritimes de l'Europe élargie vers le Nord et l'Est. La politique européenne ne considérant pas l'armée comme moyen privilégié de politique étrangère, les opérations de projection extérieure

sont limitées en nombre et en durée. Le volume des effectifs militaires et le budget de la Défense ont donc été réduits notablement.

**Le concept de gendarmerie nationale a disparu.** L'ordre public est assuré par des forces civiles de sécurité.

### **c) Impact sur les rôles dévolus aux forces armées.**

#### Protection des frontières terrestres extérieures :

Les frontières extérieures de l'Europe se sont étendues suite à l'élargissement géographique à tous les PECO et aux pays du Nord. La pression migratoire à ces frontières est extrêmement forte. L'armée européenne a un rôle majeur à jouer dans la surveillance et la protection des mouvements migratoires vers l'Europe. Il faut des capacités accrues permettant d'assurer le renseignement et l'action, même si ces capacités sont bien entendu partagées entre les pays de l'union. Comme chaque pays est susceptible de renforcer le dispositif terrestre permanent à la périphérie de l'union, il doit disposer des moyens de projection et d'une interopérabilité acquise dans la construction européenne.

#### Protection de l'espace aérien :

L'espace aérien européen s'est fortement agrandi, demandant des moyens de surveillance importants qui ne sont plus assurés dans le cadre de l'OTAN. La menace missile s'est accrue sur l'ensemble du territoire européen qui s'étend maintenant jusqu'aux confins de l'Europe de l'est. Il faut pouvoir assurer la surveillance de cet espace aérien élargi face à toutes formes d'intrusion. Il faut aussi être en mesure de détruire tout vecteur menaçant (du mini-drône au missile) en tout point du territoire européen.

#### Protection des approches maritimes :

Les vagues d'immigration en provenance du sud de la Méditerranée se font principalement par voie maritime. La Marine a un rôle important à tenir dans la surveillance des approches maritimes. Il faut disposer de moyens côtiers de surveillance (augmentation du nombre de CROSS<sup>7</sup>) et de navires rapides d'intervention.

#### Protection des points sensibles :

Le nombre de points sensibles en Europe a été fortement réduit. Faute de personnels militaires disponibles, la surveillance de ceux qui restent est assurée par des moyens électroniques, optroniques qu'il faut développer. L'armée européenne intervient en cas d'agression contre un de ces points sensibles. Les moyens d'intervention actuels sont suffisants.

#### Secours aux populations :

L'armée européenne n'a pas un rôle majeur dans ce domaine. Elle peut être appelée pour participer aux opérations de sécurité civile en complément des moyens civils. Pour cela, ses capacités actuelles sont suffisantes. Il faut cependant envisager la réalisation d'équipements spécifiques pouvant être ajoutés aux matériels militaires afin de remplir quelques tâches spécifiques (EVASAN notamment).

Par contre, il faut acquérir des matériels spécifiques pour répondre aux besoins en cas d'attaque chimique ou bactériologique. Ces moyens doivent là aussi être projetables sur tout le

<sup>7</sup> Centre Régional Opérationnel de Surveillance et de Sauvetage

territoire européen.

Remise en état des infrastructures :

Les moyens militaires peuvent être utilisés en complément des moyens civils.

Fourniture de prestations :

Les moyens militaires peuvent être utilisés en complément des moyens civils.

Participation aux missions de sécurité publique :

L'armée peut être sollicitée pour participer aux missions de sécurité publique : Vigipirate, accompagnement d'enquêteurs, ...

Maintien de l'ordre public :

Le recours aux armées pour des opérations de maintien de l'ordre n'est pas accepté par l'opinion publique.

Rétablissement de l'ordre public :

Le recours aux armées pour des opérations de rétablissement de l'ordre public est interdit par la législation européenne.

#### 2.2.4 Scénario 4 : Europe intégrée menacée de l'intérieur.

##### a) Scénario.

**Résumé :** L'Europe s'est élargie à 25 membres et son intégration est désormais très avancée. Une armée européenne s'est constituée à base d'un corps d'action extérieure très spécialisé et d'unités à vocation plus territoriale de type garde nationale. Cette construction politique est cependant menacée de l'intérieur par la montée des violences de toute sorte et les tentatives de pression opérées par des groupes criminels implantés aussi bien en Europe qu'à l'étranger. Face à cette montée de l'insécurité, la population réclame des mesures de sécurité et une plus grande participation des forces armées aux missions de secours aux populations et de maintien de l'ordre public. En même temps, le contexte juridique de cette participation devient de plus en plus contraignant en raison des directives européennes.

De Strasbourg, Capitale occidentale de l'Europe intégrée, le 1<sup>er</sup> janvier 2030.

Depuis maintenant 10 ans, l'Union Européenne s'est élargie et compte désormais 25 membres. Le traité d'Aix-la-Chapelle du 21 janvier 2019 a créé **une union de type fédéral des 25 états européens** et lui a donné le nom d'EUROPE, les anciennes nations indépendantes ont donné naissance aux régions du nouvel ensemble. L'intégration politique est très avancée et le président de l'union a été élu le 10 juillet 2028 pour 5 ans en la personne du luxembourgeois Bernard TOUTEUROPE. Le président de la région France est Madame OUESTEUROPE qui est également à la tête du parti « Respectons la nature ».

Le concept de défense des différents Etats a été remanié en profondeur pour laisser place à **une armée européenne à deux composantes** : une composante intégrée de projection à 350.000h (Terre : 150000 h, Mer : 100000 h, Air : 100000 h) qui constitue **le pilier européen de l'OTAN** et une **Garde Nationale dans chaque région**. Pour ce qui concerne la France, la Gendarmerie a servi de base à la constitution de cette Garde Nationale. Celle-ci compte 150.000 hommes répartis sur l'ensemble du territoire et a repris les missions non judiciaires de l'ex-gendarmerie et les missions de défense terrestre de l'armée de terre. Dans le cadre des missions relevant de la Sécurité Intérieure, il est prévu que l'armée intégrée puisse intervenir dans tous les Etats dans les domaines aérien et maritime et en complément des Gardes Nationales dans le domaine terrestre. **L'OTAN**, toujours dominée par les Etats-Unis, a vu son champ d'action élargi pour **couvrir les missions de secours aux populations** en cas d'événements graves.

Mais cette construction politique a laissé de côté les possessions outre-mer de certains Etats de l'Europe. Ainsi, la France se trouve confrontée à des problèmes croissants avec ses DOM. L'indépendance donnée aux TOM (Nouvelle-Calédonie) qui la réclamaient lors du référendum du 14 juillet 2015 avait pu laisser croire que le problème était réglé, mais de nouveaux troubles ont éclaté il y a 6 mois. **Les mouvements indépendantistes provoquent régulièrement des insurrections urbaines** et réclament l'indépendance. Les moyens déployés pour faire face à ces troubles sont importants car la « Coordination des Indépendantistes » a réussi à fédérer les actions des différents mouvements pour **déclencher des actions simultanées en plusieurs points**.

Sur le plan de la sécurité intérieure, la situation devient préoccupante dans plusieurs domaines en raison de la montée des intolérances de toute nature. **Les affrontements inter-religions**, que tout le monde croyait appartenir à l'histoire ancienne, sont en train de revenir sur le devant de la scène. Ainsi, le 6 février 2029, les unités de la Garde Nationale procédaient au bouclage d'un quartier de Marseille, pour permettre l'interpellation de 200 immigrés clandestins avant leur expulsion, quand 150 fondamentalistes se sont rués sur eux en utilisant des armes blanches au cri de « mort aux ennemis de la religion ». Cet incident gravissime a encore des répercussions aujourd'hui puisque de nombreuses radio confessionnelles tiennent des discours vengeurs et agressifs à l'encontre des autres mouvements religieux et que des **affrontements sporadiques ont lieu dans les zones périurbaines** entre communautés de confessions différentes. Ces affrontements vont probablement prendre de l'ampleur en raison de l'action de **groupes extrémistes étrangers** qui menacent de s'en prendre à nos intérêts si leurs minorités ne sont pas mieux protégées. Cette menace est prise très au sérieux depuis qu'on a découvert que le **groupe terroriste** qui se cache derrière la secte « NOUA » **disposait de stocks d'armes chimiques** et avait réussi à se procurer **3 drones à longue portée**. Les attentats classiques auxquels la population est soumise depuis 5 ans au gré des revendications des uns et des autres ne sont donc plus les seuls auxquels nous aurons à faire face. **Le spectre de l'attentat chimique** que nous croyions cantonné aux Etats-Unis depuis l'attentat du 21 juillet 2028 (8657 morts) est en train de nous rejoindre et **la population réclame une sécurité renforcée** pour se rassurer. Ainsi, le contrôle collectif des papiers d'identité et les perquisitions préventives ont été rétablis depuis 3 mois et les unités de la Garde Nationale sont déployées au sein du dispositif « SECUMAX » qui prévoit des patrouilles armées dans les quartiers sensibles. On doit noter que, suite aux **directives de l'Europe en matière de sécurité intérieure**, **les armes à feu ont été interdites pour les actions de maintien et de rétablissement de l'ordre** et que nos unités sont équipées de cannes électriques et de toute la panoplie des armes non létales développées depuis 5 ans.

Si l'on ajoute à cette situation l'**augmentation importante de tous les trafics internationaux** de drogue, d'arme et de fausse monnaie, on comprend que les citoyens européens se sentent menacés. Ils sont conscients de toutes les avancées dues à l'Europe mais ils sont de plus en plus revendicatifs en matière de sécurité intérieure. Ils estiment que l'Europe a échoué dans ce domaine et qu'il est grand temps que la situation soit prise en main sous peine de voir un risque d'éclatement apparaître. **Les citoyens réclament une implication plus forte des unités** de la Garde Nationale et de l'armée intégrée pour faire face à la montée des menaces intérieures.

### **b) Impact sur les forces armées.**

#### **Missions, structures :**

La création, sous la pression des pays du nord de l'Europe, d'une armée européenne à deux composantes a conduit à une refonte en profondeur du rôle des forces armées :

- Les missions de la composante intégrée de cette armée européenne, qui constitue le pilier européen de l'OTAN, sont demeurées conformes aux missions militaires qui existaient à la fin du XX<sup>ème</sup> siècle, mais avec un engagement accru dans des missions de rétablissement de la paix menées sous mandat international. Ses unités sont fréquemment employées aux frontières de l'Europe pour parer à des menaces d'ordre terroriste ou criminel. Elles sont parfois amenées à renforcer l'action des gardes nationales dans les différentes régions de l'Europe.
- Les unités de la Garde Nationale (GN) ont essentiellement des missions de sécurité civile, d'ordre public et de protection du territoire. La Garde Nationale a conservé des compétences judiciaires réduites qui lui permettent d'assurer ses missions de sécurité et d'ordre public, mais ne lui donne pas de prérogatives dans le domaine judiciaire comme la Gendarmerie française en disposait avant son intégration dans cette garde nationale européenne.

#### **Art de la guerre :**

Les forces européenne agissent rarement en dehors des structures de l'OTAN et sans le soutien, au moins logistique, des Etats-Unis. Les modes d'action privilégient l'emploi de moyens de haute technologie conférant une supériorité technique sur les armes de l'adversaire. Il s'agit d'essayer d'intimider l'adversaire pour le faire douter et l'amener à renoncer ou à négocier. En cas d'échec de cette stratégie, l'action militaire vise à inhiber ses moyens de combat avant de les détruire par des moyens classiques de grande précision permettant de limiter les effets collatéraux. La garde Nationale n'est pas autorisée à utiliser ses armes à feu pour ses missions de service courant, ses actions coercitives doivent être effectuées par des moyens non létaux.

### **c) Impact sur les rôles dévolus aux forces armées.**

#### Protection des frontières terrestres :

L'intégration politique européenne conduit les forces armées à reporter leurs missions de surveillance aux frontières extérieures de l'espace géographique européen. Les risques

d'infiltration de groupes terroristes et criminels conduisent à disposer de moyens de surveillance et de détection automatiques permettant de limiter le volume des effectifs à consacrer à la tâche de surveillance des frontières terrestres de l'Europe. Les élongations du dispositif imposent de disposer de moyens de projection interne et de liaison à longue distance dans le cadre du renforcement de la GN sur le territoire européen et dans les DOM .

#### Protection de l'espace aérien :

La protection de l'espace aérien européen est totalement intégrée au sein du dispositif de couverture de l'OTAN. Les moyens et les centres de décisions européens doivent être interopérables avec les moyens OTAN. Des capacités de détection et de lutte contre les missiles et les drones devront être disponibles en permanence aux frontières de l'Europe.

#### Protection des approches maritimes :

Les menaces dans le domaine des criminalités transnationales et des trafics en tout genre conduiront à renforcer les moyens dans le domaine de la patrouille côtière (vedettes rapides, avions légers de patrouille maritime équipés de senseur radar et infrarouge, hélicoptères...). Ces moyens doivent être adaptés en permanence aux moyens utilisés par les groupes criminels et être interopérables avec ceux de la GN.

#### Protection de points sensibles :

Le sentiment d'insécurité de la population a conduit à revoir à la hausse le nombre de points à protéger. Les effectifs à consacrer à cette mission étant de plus en plus limités, et les directives européennes très strictes sur les moyens à employer, il faudra utiliser des moyens de détection et d'alerte optroniques très performants. L'action humaine devra être limitée à l'intervention avec des moyens non létaux ou à létalité réduite.

#### Secours aux populations :

L'implication plus forte des forces armées dans ce domaine conduit à développer des matériels spécifiques pour répondre aux besoins en matière de secours aux populations (postes de secours, hélicoptères médicalisés, épurateurs d'eau de grande capacité, moyens de décontamination chimique, tenues et masques de protection en grand nombre destinés à être distribués aux populations menacées..).

#### Remise en état des infrastructures :

Les unités militaires seront régulièrement sollicitées après les catastrophes naturelles pour participer à la remise en état des infrastructures publiques. Afin de répondre à cette demande, des matériels ayant des capacités de génie civil sont nécessaires. Ces matériels peuvent être des matériels dédiés ou des matériels à capacité duale (guerre/civil).

#### Fourniture de prestations :

Les forces armées pourront être appelées à fournir des prestations aux autorités civiles en n'importe quel point du territoire de l'Union. Leurs moyens devront donc avoir une interopérabilité étendue à l'ensemble de l'espace européen.

#### Participation aux missions de sécurité publique :

La participation croissante des forces armées aux missions de sécurité publique conduit à les doter de moyens spécifiques adaptés. Les unités doivent être équipées de moyens permettant d'effectuer des contrôles routiers (herse, chicanes, moyens de détection des explosifs et des substances chimiques) et de contrôle de zone (radars, détecteurs optroniques et acoustiques).

La lutte contre le terrorisme et le crime organisé voit la mise sur pied de'état-major interministériels de haut niveau qui englobe des autorités de tous les organismes en charge de ces dossiers (armées, police, douanes, justice, services de renseignement). Au travers de ces état-majors et des moyens qui lui sont alloués, les armées mettent à disposition de nombreux outils tels que les satellites, les AWACS, les radars etc...

#### Participation au maintien et au rétablissement de l'ordre :

L'action de la garde nationale (qui a repris une partie des missions de la gendarmerie) dans ce domaine exige qu'elle soit dotée de moyens adaptés de protection de l'individu et d'action coercitive. Des moyens d'action non létaux sont nécessaires pour respecter les directives interdisant l'emploi des armes à feu en service courant.

La situation dégradée dans les DOM conduit les forces armées à disposer de moyens leur permettant de se projeter et de commander les unités envoyées sur place. Pour faire face aux violences dans les DOM, il est donc nécessaire de disposer de moyens de transport longue distance pour mettre en place les unités et de moyens de communication avec la métropole.

### **2.3 Principales ruptures.**

La confrontation des différents scénarios élaborés dans la partie précédente permet de déterminer les principales ruptures envisagées à l'horizon 2030 :

- la construction européenne,
- la perte des DOM/TOM,
- l'insécurité sur le territoire,
- les opinions publiques,
- les menaces extérieures,
- la législation européenne.

La construction européenne prend en compte le degré d'intégration politique de l'Europe mais aussi le périmètre de cette nouvelle entité.

L'arrivée sur la scène des opinions publiques des pays du Nord et de l'Est constitue un facteur d'évolution notable dans la perception du rôle des forces armées dans les domaines de la sécurité intérieure et de la protection du territoire national<sup>8</sup>.

De la même manière, l'harmonisation des règles de droit dans le cadre du troisième pilier<sup>9</sup> de l'UE est un facteur discriminant de la participation des forces armées à l'ordre public.

Les menaces extérieures peuvent revêtir plusieurs aspects qu'il s'agisse :

- des extrémismes religieux,
- de la pression migratoire,
- de la menace missile,

<sup>8</sup> dans ce domaine, le territoire national peut être limité à la France ou étendu à l'Europe en fonction de l'évolution de la construction européenne.

<sup>9</sup> Justice et Affaires Intérieures (JAI)

- des différentes formes de terrorisme,
- du crime organisé.

Ces menaces peuvent soit s'exercer indépendamment soit agir en synergie, comme par exemple des extrémismes religieux qui s'exprimeraient à travers des actions terroristes.

Les sectes, le terrorisme et les violences urbaines jouent un rôle dans la perception de la sécurité sur le territoire national.

L'évolution des possessions européennes outre-mer est une rupture importante. Seront-elles toutes indépendantes dans 30 ans ou resteront-elles attachés à l'Europe avec toutes les conséquences probables d'une telle situation ?

Ces ruptures sont particulièrement importantes car elles déterminent l'évolution du rôle des Armées dans le nouveau contexte.

### 3 Conséquences sur les capacités des forces armées.

Les différentes ruptures, relevées ci-dessus, ont des conséquences sur les capacités que les forces armées doivent posséder. Ces évolutions, qui relèvent d'un renforcement ou de l'acquisition de nouvelles capacités, trouvent leurs sources dans deux grandes évolutions : les évolutions liées à l'extension géographique de l'espace européen et des territoires rattachés, et les évolutions liées à la nature des menaces sur le territoire considéré (espace européen ou national suivant les scénarios envisagés).

#### 3.1 Conséquences des ruptures d'ordre géographique.

L'évolution de l'espace européen en terme d'intégration politique et de géographie a des implications pour les capacités des forces armées. Les **distances de projection interne** et les **espaces géographiques à surveiller** sont en effet de nature différente suivant que l'on considère une Europe élargie à 25 nations, dotée d'une armée intégrée, ou si l'on considère un repli sur eux des Etats avec des armées purement nationales.

##### 3.1.1 Interopérabilité

Quelque soit le scénario envisagé, les forces armées, qu'elles soient européennes ou nationales, devront posséder **des capacités d'interopérabilité** qui peuvent aller jusqu'à la communauté des équipements ( conception, réalisation, maintien en condition ), des doctrines d'emploi des forces, de la formation des personnels. Dans l'hypothèse d'une reprise d'autonomie nationale, cet impératif sera naturellement limité. Il devra toutefois répondre à la possibilité de conduire une action dans le cadre de coalitions multinationales.

Les scénarios principaux imposent que cette interopérabilité soit de plus en plus complète, au sein de l'OTAN, puis au sein de l'Union européenne, allant même jusqu'à une intégration des fonctions puis des forces armées elles-mêmes. Dans cette hypothèse, l'armée commune posséderait une structure unique et serait dotée de matériels identiques conçus, réalisés et financés par une industrie européenne intégrée. Parallèlement, l'accès aux systèmes

communautaires d'information, de renseignement et de commandement doit alors être rendu possible pour l'ensemble des Etats européens. Il s'agit, pour tous les acteurs de la sécurité intérieure (armées, police gendarmerie, douanes justice, services de renseignement), de pouvoir accéder aux renseignements et informations (bases de données, fichiers centraux) détenus soit par les autres nations européennes, soit mis en place à l'échelon central de chaque administration. Les accès à ces fichiers et bases devraient se faire selon un mode protégé. Les armées devront donc posséder des **capacités d'interconnexion et d'échange de données au niveau européen et interministériel**. On peut en effet concevoir la mise sur pied d'états-majors interministériels en charge de missions ad hoc comme par exemple la lutte contre le crime organisé et le terrorisme dans lesquels les armées seraient intégrées comme cela est déjà prévu en France dans les centres opérationnels de l'échelon national ou des zones de défense. L'interopérabilité peut toutefois se concevoir à un degré moindre, c'est à dire sans armée commune mais avec une doctrine d'emploi qui privilégie l'action multinationale selon le principe de l'abstention constructive. Chaque Etat restant libre, lorsque ses intérêts ne sont pas en jeu, de ne pas participer à une action, mais sans l'interdire. La mise en œuvre de l'interopérabilité concerne alors les systèmes d'information, de commandement ainsi que les méthodes de travail. **Les matériels, pour leur part, doivent répondre à des normes européennes**. Dans ce cas, les industries de défense doivent avoir des **capacités de financement et d'innovation technologique suffisantes** sans toutefois que des fusions, autres que celles qui seraient guidées par des intérêts industriels, n'aient lieu. Les coopérations peuvent dès lors avoir lieu, le cas échéant, dans un cadre non-européen. Seuls les cahiers des charges garantissent alors la compatibilité des matériels à utiliser. En outre, l'interopérabilité suppose **un développement de la pratique des langues étrangère et la participation à des exercices commun**.

Dans l'hypothèse d'une autonomie de décision et d'emploi (scénario 2), l'industrie de défense devrait conserver son indépendance, c'est à dire rester **en mesure de produire tous les types de systèmes d'armes nécessaires à la défense de la France** et ce, quelqu' en soit le coût. Cette hypothèse ne rejette pas toute nécessité d'interopérabilité, mais n'en fait plus un facteur déterminant de choix de matériels dont l'emploi ne vise plus que la compatibilité.

### **3.1.2 L'aptitude à la projection en vue de la protection du territoire ou de missions de sécurité intérieure**

Quelque soit le scénario retenu, les forces armées devront posséder **une aptitude à la projection. De 3000 à 4000 km** dans l'hypothèse d'une défense européenne intégrée ou sur la voie de l'être. Compte tenu des discontinuités géographiques (Iles : Canaries, Baléares, Chypre...), les moyens terre (train, route) devraient être complétés par les moyens mer (TCD) et pour faire face aux impératifs d'urgence par des moyens air. Pour cela, outre les matériels de transport, le soutien, doit être rendu comptable. De même, les matériels, tels que les avions notamment doivent pouvoir être servis par des équipages de tous les pays.

Dans l'hypothèse d'une reprise d'autonomie nationale, la France devra, quoiqu'il arrive **conserver une capacité de projection de forces à 6000 km** pour être en mesure d'intervenir dans ses DOM ou d'honorer des engagements de défense en Afrique.

De même, quelle que soit l'évolution envisagée, les moyens à projeter devront être compatibles avec les moyens de transport retenus.

### **3.1.3 Protection du territoire contre les missiles et les drones.**

Dans le cadre d'un élargissement européen jusqu'aux confins de l'Europe de l'Est et de l'acquisition par des pays limitrophes mal intentionnés de missiles longue ou moyenne portée, les moyens de surveillance qui existent aujourd'hui ne sont plus suffisants face à une menace missile accrue et couvrant l'ensemble du territoire européen.

Les forces armées doivent être en mesure d'assurer la surveillance tout temps et permanente de l'espace aérospatial à partir de vecteurs aériens et de satellites supplémentaires. Il faut aussi pouvoir détruire tout vecteur menaçant (du mini-drône au missile ballistique). **Les capacités de défense aérienne (surveillance et interception) doivent être accrues et modernisées pour faire face aux évolutions technologiques, notamment en matière de furtivité des aéronefs. La défense anti-missiles doit faire l'objet d'études afin d'être en mesure de contrer toute attaque sur le sol européen.**

Même si cette menace est certainement prise en compte dans le PP30 par le système de force « maîtrise du milieu aérospatial », il nous est apparu important de la mentionner dans le cadre de notre étude dans son aspect de protection du territoire<sup>10</sup>.

### **3.1.4 Protection des approches maritimes.**

Face au crime organisé, aux trafics en tout genre et aux flux migratoires, les forces navales ont un rôle primordial à jouer en matière de sécurité intérieure et de protection du territoire. Les Centres Régionaux Opérationnels de Surveillance et de Sauvetage doivent être étendus sur tout l'espace maritime européen et dotés de capacités de surveillance tout temps.

Face à de potentiels délinquants aux moyens de plus en plus performants, la Marine a besoin d'accroître ses capacités en moyens:

- de surveillance, jour-nuit, légers et aéroportés,
- d'interception à grande vitesse,
- de neutralisation, à grande distance, des embarcations.

## ***3.2 Conséquences des ruptures liées aux menaces intérieures.***

### **3.2.1 Les armes non létales ou à létalité réduite.**

L'utilisation des armes non létales ( ANL ), sera nécessaire dans deux des quatre scénarios envisagés. Dans ce cadre, que ce soit dans certaines opérations extérieures (OPEX) ou de maintien ou de rétablissement de l'ordre, la notion de maintien de la violence au plus bas niveau demeurera essentielle. C'est une évolution majeure que les armées ont déjà pris en compte en matière de doctrine d'emploi des forces, mais qui devra se traduire par le développement d'équipements et d'armements adaptés. Cependant, les ANL doivent être

<sup>10</sup> La défense aérienne élargie des forces déployées sur un théâtre d'opérations extérieur ne fait pas partie de cette étude.

pensées en termes de complémentarité des moyens de combat classiques, qui, à tout moment, doivent pouvoir garantir si nécessaire la crédibilité de la force engagée.

Quatre capacités devront être réalisées, il s'agit :

- du **contrôle des foules** dans le respect des contraintes juridiques aussi bien sur le territoire national qu'en OPEX,
- de la **neutralisation réversible** des individus,
- de la neutralisation des équipements sans effets nocifs sur les personnels,
- de la contre-mobilité dans laquelle des personnels et des véhicules doivent pouvoir être immobilisés tout en préservant la sécurité des personnes et le respect de l'environnement.

A l'horizon 2000, les forces armées, à l'exception de la gendarmerie et du génie (dans le domaine de la contre-mobilité certains de ses équipements organiques peuvent être utilisés), ne disposent pas de cette capacité. Il faut donc d'une part développer une **politique d'équipement** dans ce sens, et, d'autre part, **former et entraîner le personnel** à ce type de missions.

La formation et l'entraînement pourraient se faire en liaison avec la gendarmerie qui dispose déjà de ces capacités et des infrastructures nécessaires ( Saint-Astier, Montdésir ). Compte-tenu des capacités limitées de ces organismes, il faudra faire former par la gendarmerie des instructeurs, qui dispenseront l'instruction dans leurs organismes d'appartenance.

En ce qui concerne l'équipement, deux domaines sont à développer. D'une part les moyens de protection, casque et bouclier au minimum, d'autre part les ANL du type dispositif à effet électrique, acoustique, ou lumineux.

Si l'équipement défensif ne nécessite pas de formation spécifique contraignante, en revanche l'inclusion des ANL dans la panoplie des moyens militaires exigera vraisemblablement des formations, entraînées et formées à leur emploi. Ces formations peuvent être soit des unités à double qualification : guerre et maintien/rétablissement de l'ordre, soit des unités uniquement dédiées à la mission de sécurité intérieure.

Quelle que soit la solution retenue, les capacités à développer par les armées sont lourdes en terme d'effectif et budgétaire.

### 3.2.2 La protection des points sensibles.

Les différents scénarios envisagent tous la baisse des effectifs des forces armées qui pourront être consacrés à des missions de surveillance. Dans le domaine de la protection des points, des réseaux et des zones sensibles, il est fait état de l'augmentation des menaces. Ces évolutions conduisent à revoir les moyens consacrés à cette mission essentielle dans des sociétés modernes dont le fonctionnement repose sur un système de réseaux devenus aussi indispensables que vulnérables.

Par protection des points sensibles, il convient d'entendre la surveillance, la détection d'une menace, la diffusion de l'alerte et l'intervention si nécessaire. **La notion de point sensible en elle-même doit être élargie** à la protection des réseaux (EDF, autoroutes, télécommunication...), à la **surveillance d'une zone** de territoire prédéfinie (un secteur frontalier sensible par exemple) ou même à la **sûreté d'un dispositif temporaire** (unité militaire en stationnement par exemple). La réalisation de ces opérations doit prendre en

compte l'évolution des règles d'emploi de certains matériels (interdiction des mines anti-personnels et de certains équipements laser par exemple) et des règles juridiques (contraintes croissantes pour les règles de protection des zones militaires sensibles et interdiction progressive d'emploi des armes de guerre pour des opérations sur le territoire national).

Face à ces contraintes accrues, les forces armées doivent pouvoir recourir à de nouveaux moyens techniques leur permettant de concentrer l'action des personnels sur la prise de décision et sur l'intervention directe. Il apparaît donc nécessaire de **poursuivre et d'amplifier les études relatives aux moyens de surveillance et de détection optronique** en faisant un effort particulier sur la **détection automatique de menaces**, la **fusion de données** issues de différents capteurs et les dispositifs d'**aide à la décision** pour les postes de commandement des réseaux de surveillance. A côté, ou en complément des moyens statiques, il convient de **disposer de moyens mobiles** qui peuvent être montés sur des véhicules, des aéronefs ou des bateaux. Equipés de moyens de détection qui peuvent être optroniques, radar ou autres, ces moyens mobiles devront pouvoir être couplés facilement avec les moyens fixes au sol afin d'amplifier les capacités de détection et d'alerte. Leur mobilité permettrait également de les déployer sur des **points sensibles occasionnels**.

En ce qui concerne l'intervention, il sera intéressant de pouvoir disposer de moyens permettant de **neutraliser temporairement une menace** détectée par les moyens automatiques afin de permettre une intervention de moyens humains à bon escient avec des délais supérieurs et dans des conditions de sécurité plus élevées.

### 3.2.3 Le secours aux populations.

En dehors du scénario de base qui constitue une projection à 30 ans de la situation actuelle avec une avancée lente de l'Europe, les autres situations envisageables montrent un accroissement des menaces chimiques et/ou bactériologiques qui pèseront sur les populations européennes.

L'utilisation d'armes chimiques et/ou bactériologiques peut être l'oeuvre de sectes, d'organisations terroristes ou mafieuses, ou d'états ayant acquis des missiles à moyenne ou longue portée. Dans cette situation, les forces armées peuvent avoir un rôle accru à jouer. Elles pourraient avoir pour mission d'être en mesure de porter secours à une population d'environ 10 000 personnes dans le cadre d'une attaque chimique et/ou bactériologique.

**Pour répondre à ces besoins nouveaux, il est nécessaire d'acquérir des capacités d'identification des agents d'agression, de protection des unités d'intervention et de secours aux populations (évacuation, protection et soins aux blessés, établissement d'un périmètre de sécurité).**

### *3.3 Options possibles.*

Bien que ce ne soit pas explicitement fixé dans le mandat d'étude, mais en conformité avec l'application de la méthode, le groupe de travail a tenté de définir à grands traits quelles pourraient être les réponses apportées, volontairement, par les armées à l'évolution possible de leur rôle.

Trois attitudes peuvent être recensées : le refus d'anticiper les événements, le volontarisme, et l'implication minimale.

De cette évocation rapide des réponses possibles des armées on peut avancer que seule l'option 2 serait susceptible de faire face à leur rôle accru lié aux scénarios 2 et 4.

Dans un contexte de contraintes budgétaires, il est compréhensible que les armées soient réticentes à envisager cette option qui pourrait réduire leurs capacités à agir dans leur rôle ultime de défense des intérêts majeurs et stratégiques de notre pays.

### **3.3.1 Option 1 : Retrait volontaire de la sécurité intérieure.**

Les Armées développent des capacités purement militaires et acquièrent des équipements de haute technicité en vue d'un combat aéroterrestre à l'extérieur du territoire national. Les Armées sont équipées de matériels conçus et fabriqués pour les opérations militaires. En cas de besoin, ces équipements peuvent être réquisitionnés pour des opérations de sécurité civile. Le soldat est formé pour mener le combat. Sa formation et son entraînement sont spécifiquement orientés vers cet objectif.

En matière de sécurité intérieure, les Armées n'ont plus d'unité dédiée. La Marine conserve ses missions de surveillance des approches maritimes et d'action de l'Etat en mer. L'armée de l'air est chargée de la défense aérienne du territoire (HADA).

Les Armées estiment qu'elles sont faites pour la guerre et non pas pour participer à des missions hypothétiques de sécurité intérieure, mais qu'elles sont faites pour préparer et faire la guerre. Elles consacrent donc toutes leurs ressources à l'atteinte de cet objectif.

### **3.3.2 Option 2 : Démarche volontariste des armées pour participer à la SI.**

Les armées font preuve d'un volontarisme affirmé dans leur approche des problèmes relatifs à la sécurité intérieure. Des études ciblées sont lancées afin de mieux cerner les besoins en matériels pour honorer les missions de SI. De même, des réflexions sont initiées afin de déterminer dans quelles conditions les forces armées doivent participer à ces missions.

Dans les unités et les écoles, des modules traitant de la SI ont été mis en place afin que les cadres et les militaires du rang soient préparés à un emploi éventuel dans des missions de SI.

A côté des matériels de très haute technologie, qui sont développés et produits en petite quantité en coopération avec nos alliés, on trouve toute une gamme de matériels nouveaux destinés aux missions relevant de la sécurité intérieure.

### **3.3.3 Option 3 : Implication minimale des armées dans les missions de SI.**

Les forces armées restent dans des structures duales type 1999, avec des unités dont la mission principale est le combat, mais qui sont toutefois capables de remplir à la demande des missions de sécurité intérieure type maintien ou rétablissement de l'ordre, aide aux populations, plans ORSEC,.... Il existe toujours un certain nombre d'unités spécifiques dédiées à la sécurité intérieure comme les marins pompiers, les sapeurs pompiers, et, bien évidemment, la gendarmerie.

Hormis les unités dédiées qui possèdent des matériels spécifiques, la politique d'équipement est basée sur le principe de l'adaptation réactive ( kits ). Les équipements sont donc à vocation combattante, mais certains d'entre eux peuvent être rapidement et facilement adaptés à des besoins de sécurité intérieure. Cette option reste cependant marginale.

## **Conclusion.**

Au terme de cette étude, il ressort qu'en dehors de la protection du territoire national, ou plus tard européen, qui constitue la justification ultime des armées, celles-ci n'interviendront dans la protection des personnes et des biens que lorsque les autres forces en charge de la sécurité ne seront plus en mesure de faire face à la situation. Il est donc probable que la participation des armées à la sécurité intérieure interviendra en complément des forces de sécurité en temps normal et de façon autonome dans les situations extrêmes.

Bien que n'ayant pas fait l'objet d'études approfondies, les options envisagées représentent des approches très tranchées de la participation des armées à la sécurité intérieure. Sans se prononcer sur le degré d'occurrence des scénarios dans cette étude, ni sur la pertinence des options à leur opposer, il apparaît important que les armées conduisent les études, en terme de doctrine et d'équipement, qui permettront de répondre à une probable sollicitation plus importante des armées par le pouvoir politique pour répondre aux problèmes de sécurité intérieure.

Il nous semble que les études les plus importantes à lancer, si elles ne sont pas déjà en cours, touchent aux dispositifs de protection (détection, alerte, réaction) des points, réseaux et zones sensibles et aux études des capacités d'interconnexion des systèmes d'information et de commandement qu'ils soient militaires ou civils.

## **Annexes**

*Annexe 1 : Dictionnaire des variables.*

*Annexe 2 : Analyse structurelle.*

*Annexe 3 : Tableau des scénarios.*

*Annexe 4 : Matrices d'impacts des scénarios.*

## **Annexe 1**

### **Dictionnaire des variables**

**Dictionnaire des variables****Variable N°1**

Thème : Contexte social

Abréviation ecolo

Question clef :

Quelle incidence aura la prise de conscience écologique sur les activités des forces armées?

Description :

L'écologie pourrait devenir une donnée politique majeure influençant les décideurs. Augmentation de l'influence des « verts ». Participation au gouvernement, influence des médias, manifestations, poids de greenpeace et équivalents...

Situation actuelle

Stable, sans conséquence gênante sur le fonctionnement des armées.

Incertitude

Type

EXOGENE

Modalité 1

Augmentation des contraintes.

Restriction à l'emploi des matériels militaires polluants et provoquant des dégradations. Interdiction des manoeuvres en terrain libre, réduction du nombre et de la surface des camps de manoeuvre. Recyclage des parcs véhicules, aéronefs et navires vers les carburants non polluants

Modalité 2

Statu-quo.

Pas d'évolution notable, les armées continuent à fonctionner normalement;.

Modalité 3

Paralysie

Prépondérance du poids des écologistes. Coalition des verts européens. Participation au gouvernement, campagnes de presse, manifestations. Plus d'exercices sur le territoire national, abandon du nucléaire civil puis militaire.. Augmentation drastique des normes anti-pollution. Plus de vols d'avions de chasse pour cause de nuisances

**Dictionnaire des variables**

**Variable N°2**

Thème : Risques/Menaces

Abréviation

Missile

Question clef :

Y aura-t-il une menace par missile sur le territoire national et l'Europe ?

Description :

A moyen terme, des voisins de la France pourraient développer une capacité en missiles balistiques (classiques, chimiques ?) qui menacerait tout ou partie du territoire national, ou/et de l'Europe, donc nos alliés. Origine de la menace : sud de la Méditerranée essentiellement, Moyen-Orient ou Europe orientale

Situation actuelle

Menace avérée inexistante. Menace potentielle dans les zones instables de l'ex-URSS et du sud de la Méditerranée.

Incertitude

Type

EXOGENE

Modalité 1

Pas de menace missile sur le territoire national

Situation actuelle prolongée

Modalité 2

Menace sur tout ou partie du territoire national

Vraisemblablement à partir du sud de la Méditerranée si elle parvient à maîtriser ou à se procurer la technologie.

Modalité 3

Menace sur tout ou partie de l'Union Européenne

A partir du pourtour méditerranéen ou de l'Ex-URSS. Défense européenne à définir et prendre en compte. Détection, alerte et interception nationales ou internationales à l'échelon européen ? Par exemple la défense aérienne.

Dictionnaire des variables

Variable N°3

Thème :Europe

Abréviation

Europe\_pol

Question clef :

Quelle sera l'évolution de l'intégration politique de l'Europe ?

Description :

L'UE n'a pas encore de consistance politique, mais des évolutions peuvent apparaître à court ou moyen terme dans la foulée de l'Euro. mise en place d'un gouvernement central, fédéral ? Développement de La PESC, défense commune ?

Situation actuelle

Peu d'intégration politique. PESC à l'état de concept.

Incertitude

Type

EXOGENE

Modalité 1

Retour en arrière

Abandon de la construction européenne, retour vers l'Europe des nations. Abandon des embryons de forces multinationales européennes ( Corps européen, euromarfor, ...)

Modalité 2

Enlisement ou faible évolution

Pas ou peu d'avancée de la PESC. Maintien de la situation actuelle en forte dépendance des USA et de l'OTAN. Par exemple, le montage de GFIM reste subordonné à l'OTAN.

Modalité 3

progression des 3 piliers

Avancées de petite ampleur mais régulières dans l'UEM, PESC et JAI.

Modalité 4

Intégration européenne

Création d'une Europe fédérale avec une armée intégrée. Concept de défense à l'échelle du continent avec des expertises nationales. Par exemple France pour les hélicoptères, Allemagne pour les chars,...

**Dictionnaire des variables**

**Variable N°4**

Thème : Europe

Abréviation perim\_europe

Question clef :

Quel sera le périmètre de l'Europe ?

Description :

L'UE peut sensiblement évoluer dans les années à venir, avec la volonté de ralliement des PECO, mais aussi avec les velléités de retour en arrière de certains pays déjà intégrés.

Situation actuelle

Europe des 15

Incertitude

Type

EXOGENE

Modalité 1

Noyau dur

Echec de l'union et retour en arrière vers un noyau dur pouvant être l'Europe des 12, des 9, des 7. Abandon des embryons d'armées européennes.

Modalité 2

consolidation à 15

situation actuelle prolongée. Pas de changement de volume de l'Europe. Poursuite de la PESC et du développement des armées communes.

Modalité 3

Elargissement

Extension aux PECO. Nouvelles contraintes stratégiques et tactiques.

Modalité 4

Eclatement

Retour aux Etats indépendants, disparition des forces multinationales. Eventuellement développement d'une régionalisation et disparition de certains Etats.

**Dictionnaire des variables**

**Variable N°5**

Thème : Risques/Menaces

Abréviation

Terror

Question clef :

Quelle sera l'évolution du terrorisme classique ?

Description :

Attentats à la bombe, prise d'otages, détournement d'avions. Actions fomentées par des groupes bien identifiés agissant au nom d'une cause affichée (religieuse, socio-politique, régionale,...)

indépendantistes, des irrédentistes, des nationalistes, des islamistes;

Situation actuelle

faibles menaces

Incertitude

Type

EXOGENE

Modalité 1

Arrêt

Il n'y a plus de menace terroriste.

Modalité 2

Statu-quo

Maintien de la menace en l'état.

Modalité 3

Augmentation en restant en deçà du seuil tolérable

Situation type 1995. Perturbation du fonctionnement de la société mais résistance de la population qui fait front. Attentats limités, fausses alertes à la bombe, communiqués de presse ostentatoires.

Modalité 4

Augmentation et dépassement du seuil de tolérance

Attentats massifs et simultanés qui désorganisent les secours, déstabilisent l'Etat et paniquent la population. Bombes dans les lieux publics, les transports en commun, assassinats de personnalités. Situation type celle des années 70 aggravée

**Dictionnaire des variables**

**Variable N°6**

Thème : Risques/Menaces

Abréviation

terro\_nuc

Question clef :

Y aura-t-il une menace terroriste dans le domaine nucléaire ?

Description :

Vols ou détournements d'armes nucléaires ou de matières fissiles contaminantes.

Situation actuelle

Pas de menace avérée. risque de dissémination à partir de l'ex-URSS.

Incertitude

Type

EXOGENE

Modalité 1

Maintien d'une dissémination par trafic

Situation actuelle.

Pas de menace mais risque d'accident ou d'égarement de matière fissile.

Modalité 2

Chantage à la pollution nucléaire

Groupuscules ou illuminés menaçant de polluer des rivières, des réservoirs d'eau, des agglomérations.  
peu probable.

Modalité 3

Chantage à l'explosion nucléaire

Menace par des groupes terroristes d'attentat nucléaire par utilisation d'armes nucléaires

Modalité 4

Attentat nucléaire (par dissémination ou explosion)

Passage à l'acte. Pollution ou explosion nucléaire par des groupes terroristes précédée par un chantage ou pas.

**Dictionnaire des variables****Variable N°7**

Thème : Risques/Menaces

Abréviation

Terro\_bact

Question clef :

Y aura-t-il une menace terroriste dans le domaine bactériologique ?

Description :

Vol ou détournement de virus dans les laboratoires civils ou militaires par des terroristes ou des illuminés. Risque de dissémination ou d'attentat (agglomérations, égouts, rivières,...)

Situation actuelle

Peu de risques, à l'exception d'accident en laboratoire ou de dissémination due à des négligences en matière de normes de protection d'accès à ces produits.

Incertitude

Type

EXOGENE

Modalité 1

statu quo

Maintien d'un risque faible.

Modalité 2

Conservation clandestines de souches

Par des accidents involontaires dûs à la conservation de souches clandestines mal contrôlée

Modalité 3

Chantage à l'emploi

par des groupuscules terroristes ou des individus en rupture de société (illuminés) ayant volé ou récupéré des virus

Modalité 4

attentat, passage à l'acte

volonté de nuire. Dispersion dans l'eau potable, dans les égouts.

**Dictionnaire des variables**

**Variable N°8**

Thème : Risques/Menaces

Abréviation

terro\_chim

Question clef :

Y aura-t-il une menace terroriste dans le domaine chimique ?

Description :

En dépit des accords d'interdiction, il est probable que certains pays disposent de stocks de produits chimiques à usage militaire qui peuvent être volés. Des produits industriels peuvent aussi être détournés. De plus la fabrication de bombes chimiques artisanales est relativement facile.

Situation actuelle

Menace militaire surtout hors d'Europe. Risque technologique important. Des sectes ont déjà utilisé des gaz toxiques.

Incertitude

Type

EXOGENE

Modalité 1

Statu quo

Maintien de la situation actuelle.

Modalité 2

pas d'application des accords stricte et universelle pouvant conduire à une dissémination.

Maintien des stocks d'armes chimiques avec risque de dissémination des produits faisant peser une menace potentielle mais non formulée explicitement par des Etats ou des groupes.

Modalité 3

Mise en œuvre des accords d'interdiction des armes chimiques sous la pression de l'opinion mondiale

Abandon et destruction des stocks d'armes et de munitions chimiques. Il ne reste que le risque d'accident industriel.

Modalité 4

Attentat chimique

Lancement de missiles, explosion de bombes. Volonté de nuire par des groupuscules, des Etats. En un ou plusieurs lieux, simultanément ou non.

**Dictionnaire des variables**

**Variable N°9**

Thème : Risques/Menaces

Abréviation

crime\_org

Question clef :

Quelle sera l'évolution du crime organisé ?

Description :

Quelle sera l'étendue du pouvoir et l'influence des mafias dans l'ensemble européen. Leur pénétration va-t-elle s'accroître, leurs domaines d'activité s'étendre, vont-elles infiltrer les rouages des Etats. Quelle sera leur origine géographique et ethnique ?

Situation actuelle

Le crime organisé a connu une ampleur considérable avec la chute du mur de Berlin. Il est le fait de mafias, plus ou moins liées avec les gouvernants de certains Etats, notamment dans l'Ex-URSS. Son mode d'action traditionnel est le trafic d'influence. Dans certains états européens (Italie) l'armée est intervenue pour prêter main-forte aux autorités civiles lors d'opérations.

Incertitude

Type

EXOGENE

Modalité 1

Organisations mafieuses jugulées

Combattues de manière coordonnées et avec persévérance par les Etats, les mafias disparaissent ne laissant place qu'à des organisations de petite envergure proches du phénomène de bandes.

Modalité 2

Statu quo

La situation actuelle se maintient, l'origine géographique et les domaines d'activité des mafias reste à peu près identique. L'autorité des Etats n'est pas fondamentalement altérée par ce phénomène localisé (zones identifiées - ex : Sicile).

Modalité 3

Augmentation de l'action des mafias interne et externe

L'autorité de nombreux Etats s'effondre à travers le monde et notamment en Afrique et en Asie méridionale, laissant le champ libre à de nouvelles organisations criminelles dont les domaines d'action s'étendent. Les mafias se multiplient, les pays d'origines sont de plus en plus nombreux. La pression exercée en Europe s'accroît. La coopération policière et juridique avec les Etats émetteurs devient inefficace voire complètement vaine. En outre, de nombreuses personnes fuient ces pays déstabilisés et se pressent aux frontières de l'UE créant, çà et là des problèmes d'ordre public.

Modalité 4

Extension avec pénétration de l'appareil d'Etat.

Les mafias, mal combattues et bénéficiant de soutiens au sein de différents appareils d'Etats ont entrepris une pénétration des circuits décisionnels de grande ampleur. Fortes de ces appuis, elles étendent leurs activités dans une quasi-impunité. Parmi celles-ci : le trafic de main-d'oeuvre, d'organes, de drogue, d'armement, de pièces détachées etc... ; le blanchiment d'argent, le trafic d'influence. Ces activités obèrent les ressources des Etats européens et posent de sérieux problèmes de sécurité et de salubrité publiques.

Dictionnaire des variables

Variable N°10

Thème : Risques/Menaces

Abréviation trafic

Question clef :

Quelle évolution en matière de trafics illicites ?  
(drogue, blanchiment, personnes, technologies)

Description :

Comment sont susceptibles d'évoluer les grands trafics illicites ? Peuvent-ils gagner en ampleur ? Peuvent-ils toucher des secteurs aujourd'hui encore épargnés ? Les moyens dont disposent les trafiquants peuvent-ils avoir des capacités, des performances dépassant celles des services chargés de les contrôler.

Situation actuelle

De nombreux trafics illicites ont cours à travers le monde. Aux plus traditionnels (drogue, objets d'art, esclaves, femmes, alcool, armement) sont venus s'ajouter de nouveaux domaines (contrefaçons, matières dangereuses, technologies...). Certains trafiquants disposent déjà de moyens performants et utilisent des moyens modernes comme les réseaux informatiques transnationaux. Dans certaines régions du monde (Amérique du Sud, les narco-trafiquants entretiennent de véritables guérillas armées pour conserver la maîtrise de leur territoire.

Incertitude

Type

EXOGENE

Modalité 1

Jugulé

Compte tenu de l'effort fourni en commun par les nations et les principaux acteurs économiques concernés, les trafics sont pratiquement jugulés, ne laissant place qu'à des micro-trafics de type contrebande.

Modalité 2

statu quo

La situation actuelle se maintient. Les trafics ne peuvent s'étendre en raison de l'opiniâtre volonté des gouvernants et des acteurs économiques d'y mettre un terme. En revanche, les mesures engagées ne permettent pas de faire refluer le phénomène. Les moyens mis en oeuvre par les trafiquants (matériels spécifiques, embarcations, moyens financiers, pressions...) sont importants et parfois supérieurs à ceux dont disposent les Etats.

Modalité 3

Progression différenciée

Les trafics s'étendent dans les domaines pionniers (biotechnologies, organes, pièces détachées) mais restent stables dans les domaines traditionnels où l'organisation de la lutte est rodée et efficace.

Modalité 4

Progression généralisée

Les pouvoirs publics sont « débordés » et ne peuvent plus, de part le monde, contenir les différents trafics quels qu'ils soient. Dès lors, les rentrées fiscales des Etats sont amoindries ce qui obère leur capacité à lutter contre le phénomène. Les trafiquants mettent en oeuvre des armées privées qui protègent efficacement leurs activités dans les pays d'origines et dissuadent toute action armée. Dans les pays cibles, ils utilisent l'arme de la peur (élimination physique) pour annihiler toute résistance à leur ambitions.

**Dictionnaire des variables****Variable N°11**

Thème : Contexte social

Abréviation viol\_urb

Question clef :

Description :

Situation actuelle

Incertitude  Type

Modalité 1

Modalité 2

Modalité 3

Modalité 4

**Dictionnaire des variables**

**Variable N°12**

Thème : Contexte social

Abréviation sectes

Question clef :

Description :

Situation actuelle

Incertitude  Type

---

Modalité 1

Modalité 2

Modalité 3

Modalité 4

Dictionnaire des variables

Variable N°13

Thème Contexte social

Abréviation

extr\_relig

Question clef :

Quelle sera l'évolution des mouvements religieux extrémistes ?

Description :

Quel sera l'attitude, et l'emprise des principaux mouvement religieux radicaux ? Vont-ils gagner en adeptes ? Vont-ils durcir leur action ou vont-ils être récupérés par les grandes religions auxquelles ils sont reliés ?

Situation actuelle

Des mouvements religieux radicaux tissent leur toile dans différents secteurs des sociétés occidentales. Des mouvements chrétiens fondamentalistes tentent de s'opposer à certaines activités (avortement, expression artistique extrême, réflexions de société – PACS, constructions de mosquées...) pendant que les mouvements musulmans radicaux cherchent à gagner des adeptes dans les communautés immigrées et parfois financent des luttes menées à l'étranger. Des actions de force sont parfois menées (bâtiments investis, menaces contre les personnes...), des réseaux démantelés et des caches d'armes découvertes.

Incertitude

Type

Modalité 1

Diminution

Les mouvement radicaux sont récupérés par les grandes religions. Une élévation du niveau de vie et du niveau d'éducation tarit leur source de recrutement et leur capacité potentielle de nuisance dans le domaine de l'ordre public.

Modalité 2

Maintien d'une place marginale des extrémistes

Les mouvements radicaux sont contenus dans une place marginale. Ils ne parviennent à recruter que quelques aigris en mal d'assimilation. Leur influence est forte au plan local mais ils ne peuvent sortir de leurs aires d'origines et ne peuvent étendre leur emprise géographique.

Modalité 3

acquisition d'une place prédominante dans leur religions respectives

Dans chaque religion considérée le radicalisme l'emporte peu à peu. La tolérance n'est plus de mise et progressivement les communautés se séparent géographiquement donnant naissance aux abords des grandes villes à des getthos religieux. Le tissus social est affaibli, l'ordre public est sporadiquement bafoué lors d'affrontements inter-religieux.

Modalité 4

Affrontements inter-religions.

Menée à son paroxysme, l'intolérance religieuse mène en de nombreux endroits à des affrontements inter-religieux. Certaines régions proclament même leur indépendance.

**Dictionnaire des variables**

**Variable N°14**

Thème : Risques/Menaces

Abréviation

Info

Question clef :

Quelle menace dans le domaine de l'information multimedia ?

Description :

Quels sont les risques liés à l'utilisation des moyens multimédias et notamment au système INTERNET au regard de l'ordre public ?

Situation actuelle

L'emploi de plus en plus généralisé d'INTERNET permet la diffusion rapide de mots d'ordres. Des tentatives d'intrusion et de désinformation sont enregistrées. Hormis quelques dégâts constatés, aucun problème majeur n'a paralysé de système informatique important ni débouché sur des problèmes graves d'ordre public.

Incertitude

Type

EXOGENE

Modalité 1

contrôle des moyens d'information

La spécificité d'INTERNET est bien maîtrisée par les administrations et les entreprises. Une autorité de contrôle est en place et fonctionne à la satisfaction de tous. Virus et désinformation sont « sous contrôle ».

Modalité 2

désinformation limitée et ponctuelle

Des tentatives d'intrusion et de désinformation sont enregistrées. Hormis quelques dégâts constatés, aucun problème majeur n'a paralysé de système informatique important ni débouché sur des problèmes graves d'ordre public..

Modalité 3

désinformation organisée visant à protéger ou favoriser une activité illégale.

Une désinformation pernicieuse tend à accréditer que certaines activités illégales trouvent leur place dans nos sociétés. Conquis par les arguments développés sur l'Internet, le public fait pression pour obtenir une attitude plus compréhensive des pouvoirs publics.

Modalité 4

Désinformation organisée dans le cadre d'une stratégie globale d'agression contre l'Etat ou la société.

Les Etats et sociétés européennes font l'objet de campagnes de dénigrement de grande ampleur à partir de sites localisés à l'étranger. Désinformation, calomnies et attaques ciblées finissent par atteindre les capacités de gouverner et d'agir des Etats.

**Dictionnaire des variables****Variable N°15**

Thème : Risques/Menaces

Abréviation s\_i

Question clef :

Quelle menace sur les systèmes informatiques ?

Description :

Quel type de menace existe-t-il à l'encontre des réseaux informatiques utilisés par les administrations (y compris les armées) et les entreprises ?

Situation actuelle

La plupart des systèmes informatiques fonctionnent en réseau et sont plus ou moins sécurisés. Le passage à l'Euro de même que le passage à l'an 2000 ont permis de mesurer la lourdeur de toute atteinte aux systèmes informatiques. Hormis quelques pannes éparses, aucun problème de nature à perturber gravement la vie nationale n'a été enregistré.

Incertitude

Type

EXOGENE

Modalité 1

Pas de menace

Aucune menace ne se fait jour. Les seuls dysfonctionnement observés résultent d'accidents de manipulation ou de pannes. Les moyens de sécurité, de même que les techniciens affectés permettent de faire face avec de délais raisonnables. Les systèmes informatiques des armées, bien protégés ne sont pas affectés.

Modalité 2

menaces faibles et localisées.

Des attaques de système, essentiellement l'inoculation de virus ou des tentatives d'intrusion dans des bases de données, sont enregistrées. Elles sont le fait de hackers indépendants, ayant un objectif ludique. Les dégâts sont localisés et de faible ampleur. Les moyens de lutte affectés suffisent à faire face. Les moyens des armées sont pas ou peu affectés.

Modalité 3

Action entraînant des paralysies et des destructions partielles.

Des attaques concertées parviennent à provoquer des paralysie durables (quelques jours) de systèmes informatiques majeurs (signalisation, trafic aérien...). Certains systèmes sont irrémédiablement détruits et les moyens affectés à la lutte sont débordés en de nombreux endroits. Les moyens des armées restent assez peu affecté. Des ralentissements mineurs sont observés mais pas de paralysie.

Modalité 4

paralysie totale de l'ensemble des réseaux informatiques.

Des actions concertées, coordonnées et servies par des moyens lourds paralysent complètement les systèmes informatiques majeurs des administrations et des entreprises européennes. Seul les systèmes de secours autonomes fonctionnent. Les systèmes informatiques des armées sont sporadiquement paralysés, interdisant l'emploi des moyens aériens et limitant l'emploi des autres moyens.

**Dictionnaire des variables**

**Variable N°16**

Thème : Contexte juridique

Abréviation légi\_euro

Question clef :

Quelle sera l'évolution de la législation européenne en matière de sécurité intérieure ?

Description :

Quel sera l'outil juridique dont se dotera l'Union européenne concernant la sécurité intérieure ? Ce domaine restera-t-il intergouvernemental (décisions prises à l'unanimité), sera-t-il communautarisé (décisions prises à la majorité qualifiée)?

Situation actuelle

Le système SCHENGEN résulte d'un traité différent de celui qui fonde l'Union européenne. Le traité d'Amsterdam doit en valider les acquis. Une partie des dispositions de sécurité intérieure (politique des visas) sera progressivement communautarisée.

Incertitude

Type

EXOGENE

Modalité 1

Non application totale des accords de SCHENGEN

Après quelques cas médiatiques de dysfonctionnement, le système SCHENGEN est abandonné dans les faits par la plupart des pays européens. Chacun reprend la maîtrise totale de ses frontières.

Modalité 2

Application stricte de l'accord

La situation actuelle est prolongée. L'accord est appliqué, sérieusement mais sans zèle. Aucun Etat n'envisage, à court terme d'extension de son champ d'application.

Modalité 3

Extension de la gestion intergouvernementale

Les champs d'application sont étendus notamment à l'ordre public et à l'organisation des secours. Toutefois, les prises de décisions restent du domaine de l'intergouvernemental (unanimité)

Modalité 4

Communautarisation de la sécurité intérieure

La sécurité intérieure est progressivement communautarisée. Son objet s'étend à tous les aspects de la sécurité intérieure (ordre public, secours...).

**Dictionnaire des variables**

**Variable N°17**

Thème : Contexte social

Abréviation : sent\_insec

Question clef :

Quelle évolution du sentiment d'insécurité de la population ?  
(opinion publique)

Description :

Le sentiment d'insécurité est-il appelé à évoluer parallèlement aux chiffres de la délinquance ou l'exigence de sécurité ne risque-t-elle pas d'être plus forte compte tenu du vieillissement de la population européenne ?

Situation actuelle

L'insécurité n'a pas, statistiquement, tendance à croître, en revanche, le sentiment d'insécurité explose.

Incertitude

Type

EXOGENE

Modalité 1

baisse du sentiment d'insécurité

Par une prise de conscience de la presse de son rôle d'amplification du sentiment d'insécurité, par une action vigoureuse des pouvoirs publics et l'obtention de résultats spectaculaires dans la lutte contre la criminalité, la sécurité n'est plus au coeur des préoccupations des citoyens.

Modalité 2

statu quo

Malgré des résultats satisfaisants dans la lutte contre la délinquance le sentiment d'insécurité s'accroît et la demande des citoyens à l'encontre des pouvoirs publics s'accroît.

Modalité 3

Montée jusqu'au seuil d'intolérance.

En raison de médiocres résultats dans la lutte contre la délinquance ainsi que de l'exploitation par la presse populaire de quelques cas de violences emblématiques, la population atteint le seuil d'intolérance vis à vis de l'insécurité. Des milices sont créées et des manifestations nombreuses mais sans débordements, ont lieu à travers les pays européens.

Modalité 4

Dépassement du seuil.

Les poussées de violences régulières et fortement médiatisées ont exacerbé le sentiment d'insécurité des populations. Des manifestations violentes, des expéditions punitives ont lieu de plus en plus fréquemment, les élus sont décrédibilisés.

**Dictionnaire des variables**

**Variable N°18**

Thème : Contexte social

Abréviation lib\_publ

Question clef : Quelle évolution de la sensibilité en regard des libertés publiques (collectives et individuelles) ?

Description : Quel est l'attachement de la population aux libertés publiques collectives et individuelles ? Quels sacrifices est-elle prête à accepter pour obtenir une sécurité plus grande ?

Situation actuelle L'opinion publique souhaite souvent, sous le coup de l'émotion, que les pouvoirs publics se montrent fermes à l'encontre des délinquants sans toujours mesurer les répercussions qu'une posture plus répressive peut avoir pour elle-même.

Incertitude  Type EXOGENE

---

Modalité 1 Baisse de la sensibilité

Excédée par la montée de la délinquance, la population met en sourdine son attachement aux libertés et exige avant tout un environnement sécurisé. Elle se prête de bonne grâce aux contrôles et restrictions de toutes sortes. Elle accepte l'idée d'une participation visible des forces de 3ème catégorie aux missions de sécurité.

Modalité 2 statu quo

La population continue à vouloir une sécurité accrue sans consentir d'effort notable en terme d'abandon de liberté. Elle tolère sporadiquement la participation des forces de 3ème catégorie en renfort des forces de 1ère et de 2ème catégorie. Cette participation doit être de faible ampleur, limitée dans le temps et se trouver justifiée par un fait grave.

Modalité 3 Sensibilité exacerbée

Malgré la nécessité de la prise de mesures coercitives de lutte contre la délinquance, la population n'entend pas renoncer à la moindre liberté. Des collectifs exigent même que le champ des libertés soit étendu (détenus, immigrés clandestins, consommateurs et petits trafiquants de drogue).

**Dictionnaire des variables**

**Variable N°19**

Thème : POLITIQUE INTERIEURE

Abréviation pol\_sec

Question clef :

Description :

Situation actuelle

Incertitude  Type

---

Modalité 1

Modalité 2

Modalité 3

Dictionnaire des variables

Variable N°20

Thème : CONTEXTE SOCIAL

Abréviation    interv

Question clef : Quelle acceptation de l'intervention des Armées dans la sécurité intérieure ?

Description : Dans quelles mesures les citoyens accepteraient-ils une participation des Armées dans la sécurité intérieure? Accepteraient-ils des interventions limitées à certains domaines? Et lesquels?

Situation actuelle La participation des Armées lors des catastrophes naturelles est bien acceptée voire souhaitée. En ce qui concerne l'ordre public, celle-ci est plus problématique dans le climat actuel.

Incertitude  Type EXOGENE

---

Modalité 1 Aucune

Les citoyens n'acceptent pas la participation des Armées dans les opérations de sécurité intérieure.

Modalité 2 Ponctuelle et en renfort des forces civiles de sécurité (police + gendarmerie)

Les Armées ne sont acceptées que dans la mesure où elles renforcent des dispositifs existants de police ou de gendarmerie et où elles apportent leurs concours aux profits des pouvoirs publics civils dans le cas de catastrophe naturelle ou de risque technologique.

Modalité 3 Acceptée pour le rétablissement de l'ordre.

Les citoyens n'acceptent le recours aux Armées qu'à partir d'un certain degré de dégradation de la situation, notamment utilisation d'armes à feu.

Modalité 4 Acceptée pour le maintien de l'ordre de façon généralisée.

Un consensus national fait que les populations sont d'accord pour que les Armées participent aux opérations de maintien de l'ordre comme les forces de police existantes.

**Dictionnaire des variables**

**Variable N°21**

Thème : EUROPE

Abréviation gend\_euro

Question clef :

Le concept de Gendarmerie sera-t-il pérennisé dans le cadre de l'UE ?

Description :

Le concept de gendarmerie existe en France et dans les pays latins. Les autres Etats européens n'envisagent pas l'emploi de forces militaires spécialisées dans la sécurité intérieure. La construction de l'Union Européenne fera-t-elle évoluer ce concept?

Situation actuelle

Seules la France, l'Espagne et l'Italie possèdent une gendarmerie nationale. Les autres pays européens ne conçoivent pas une police à statut militaire.

Incertitude

Type

EXOGENE

Modalité 1

Disparition du concept.

Sous la pression de certains syndicats et des instances européennes, le concept de gendarmerie disparaît au profit de la police nationale. En France comme ailleurs, les Armées se trouvent donc directement impliquées dans le renforcement des forces de sécurité civiles en cas de nécessité.

Modalité 2

statu quo

Le concept de deux forces de police demeure en France et la gendarmerie est acceptée dans les instances européennes comme expression du principe de subsidiarité appliqué aux Etats.

Modalité 3

Généralisation du concept actuel à l'UE

Le concept de gendarmerie est généralisé à l'ensemble des pays européens. Les Armées se trouvent, de facto, orientées presque exclusivement vers la mission de défense hors des frontières de l'Europe.

Modalité 4

Evolution vers un concept de garde nationale dans chaque Etat.

L'harmonisation européenne conduit à la création d'une force type garde nationale dans les différents Etats.

**Dictionnaire des variables**

**Variable N°22**

Thème : EUROPE

Abréviation      armée

Question clef :

Quelle évolution pour une armée européenne?

Description :

Dans le cadre de la construction européenne, comment va évoluer le concept d'identité européenne de défense?

Situation actuelle

Aujourd'hui, chaque Etat dispose d'une armée nationale. Des coopérations multilatérales existent : EUROFOR, EUROCORP, EUROMARFOR....

Incertitude

Type

EXOGENE

Modalité 1

maintien des armées nationales sans intégration

Chaque armée de chaque pays a un rôle spécifique et différent en matière de sécurité intérieure.

Modalité 2

Pilier européen dans l'OTAN

La construction européenne a abouti à la création d'un pilier européen au sein de l'OTAN qui prend en compte la sécurité intérieure.

Modalité 3

Pilier européen hors OTAN

La construction européenne a abouti à la création d'une identité européenne de défense indépendamment de l'OTAN

Modalité 4

Armée européenne supranationale

La construction européenne aboutit à la création d'une armée européenne à laquelle on confie des missions de sécurité intérieure.

**Dictionnaire des variables**

**Variable N°23**

Thème : POLITIQUE INTERIEURE

Abréviation secours

Question clef :

Quelle demande d'intervention des moyens militaires en matière de secours ?

Description :

En dehors des opérations de maintien de l'ordre, les moyens militaires pourraient être utilisés en matière de secours humanitaire.

Situation actuelle

Actuellement, les moyens militaires ne sont employés que s'il n'existe pas d'autres moyens ou lorsque les moyens civils sont insuffisants ou lorsqu'il faut éviter d'avoir recours à des moyens civils onéreux (avion de transport, cargo). Il n'y a pas de moyens dédiés strictement militaires

Incertitude

Type

EXOGENE

Modalité 1

A titre complémentaire des moyens civils.

Les Armées possèdent des moyens qui peuvent être employés en complément des moyens civils.

Modalité 2

A titre principal pour certains domaines.

Les Armées prennent à leur charge certains domaines du secours humanitaire. La Marine nationale possède des moyens de lutte contre les pollutions maritimes.

Modalité 3

A titre principal pour tout (intégration de la sécurité civile dans les forces armées)

La sécurité civile passe dans les mains du ministère de la défense.

Modalité 4

**Dictionnaire des variables**

**Variable N°24**

Thème : DIVERS

Abréviation

freq\_opex

Question clef :

Quelle sera la fréquence et l'importance des opex ?

Description :

Les forces armées ne peuvent être impliquées de façon systématique dans la sécurité intérieure que dans la mesure où les opérations extérieures ne mobilisent pas la totalité des effectifs.

Situation actuelle

Actuellement, les OPEX sont fréquentes mais ne mobilisent pas tous les effectifs.

Incertitude

Type

EXOGENE

Modalité 1

Diminue entraînant une remise en cause du format des armées

Les forces armées étant de moins en moins impliquées dans des opérations extérieures, les effectifs diminuent ce qui ne facilite pas la participation des Armées à la sécurité intérieure.

Modalité 2

statu quo

Le nombre d'opérations extérieures reste à son niveau actuel et ne remet pas en cause les effectifs des Armées et par voie de conséquence, leurs capacités à intervenir en SI.

Modalité 3

augmente et interdit ponctuellement la participation des armées à la SI.

Le nombre d'opérations extérieures augmente très fortement et remet en cause une éventuelle participation des Armées à la sécurité intérieure.

Modalité 4

Engagements massifs qui interdisent une participation à la SI.

L'engagement dans les opérations extérieures est d'une importance telle qu'il est impossible d'envisager une participation des Armées à la sécurité intérieure.

**Dictionnaire des variables**

**Variable N°25**

Thème : CONTEXTE JURIDIQUE

Abréviation cont\_jur

Question clef :

Quelle sera l'évolution du contexte juridique d'emploi des forces armées et de mise en oeuvre de leurs moyens dans les actions de police?

Description :

En dehors des opérations de guerre, les conditions de l'emploi des Armées et des armes peuvent évoluer d'un point de vue juridique.

Situation actuelle

Les Armées sont des forces de 3ème catégorie agissant sur réquisition d'autorités civiles dans le cadre du maintien de l'ordre public. L'usage des armes est soumis à la légitime défense sauf dans le cadre de la DOT où l'initiative de l'ouverture du feu peut être autorisée pour l'accomplissement de la mission.

Incertitude

Type

EXOGENE

Modalité 1

Statu quo

Le contexte juridique n'évolue pas.

Modalité 2

restrictions d'emploi des armes à feu

Le contexte juridique restreint l'emploi des armes à feu.

Modalité 3

restrictions d'emploi d'autre moyens.

Le contexte juridique restreint non seulement l'emploi des armes à feu mais aussi celui d'autres moyens de maintien de l'ordre.

Modalité 4

Restrictions d'emploi des armées elles-mêmes.

Le contexte juridique restreint non seulement l'emploi de moyens matériels mais aussi celui des Armées.

**Dictionnaire des variables**

**Variable N°26**

Thème : POLITIQUE INTERIEURE

Abréviation org

Question clef :

Quelle évolution de l'organisation des armées?

Description :

Comment les Armées vont-elles adapter leur organisation et leurs modes opératoires au nouveau contexte ?

Situation actuelle

La contraction du volume des forces impose d'avoir recours à des armes à haute technicité.

Incertitude

Type

EXOGENE

Modalité 1

Armée très spécialisée et axée sur le tout technologique

Les Armées développent des capacités purement militaires et acquièrent des équipements d'une haute technicité en vue d'un combat aéroterrestre (ou de haute intensité) à l'extérieur. Armée de projection, outil de politique étrangère

Modalité 2

Armée généraliste conservant des unités TTA et modulables

Les armées conservent leurs capacités actuelles de coercition mais aussi de contrôle de milieu en maintenant l'exercice de la violence à son plus bas niveau.

Modalité 3

Armée mixte Force d'action extérieure et unités territoriales.

Les Armées développent un concept original avec la création d'unités à vocation OPEX et des unités à vocation territoriale.

Modalité 4

Spécialisation des armées nationales sur certaines missions  
(par exemple Fr = ALAT. Ger = blindés ....)

Dans le cadre de la construction européenne, les Armées nationales se spécialisent dans des domaines d'excellence.

**Dictionnaire des variables**

**Variable N°27**

Thème : POLITIQUE INTERIEURE

Abréviation    recrut

Question clef :

Quel recrutement pour les armées ?

Description :

Les Armées auront-elles toujours le choix de leurs politiques de recrutement?

Situation  
actuelle

Actuellement, les Armées sont libres pour leurs recrutements.

Incertitude

Type

ENDOGENE

Modalité 1

Adéquation du recrutement à la structure du corps social par quotas

Les Armées sont obligées de recruter du personnel issu des différentes couches sociales de la société.

Modalité 2

Statu-quo.

Les Armées conservent l'initiative de leur recrutement.

Modalité 3

Discrimination positive pour le recrutement. (politique sociale)

Le gouvernement impose de recruter préférentiellement certaines catégories sociales.

Modalité 4

Rétablissement du service national.

Le service militaire est rétabli.

**Dictionnaire des variables**

**Variable N°28**

Thème : POLITIQUE INTERIEURE

Abréviation équip

Question clef :

Quelle politique d'équipement pour les armées ?

Description :

A l'intérieur d'un budget d'équipement restreint peut on envisager que les Armées concervent et acquièrent des matériels qui ne sont plus seulement adaptés à leur strict emploi opérationnel.

Situation actuelle

Les ressources budgétaires sont en constant diminution et le budget de la Défense sert de variable d'ajustement à celui de l'Etat.

Incertitude

Type

ENDOGENE

Modalité 1

Equipements spécialisés pour les opérations militaires

Les Armées sont équipées de matériels conçus et fabriqués pour des opérations militaires. Ce sont ces mêmes équipements qui peuvent être réquisitionnés pour la SI.

Modalité 2

Acquisition de matériels dédiés aux missions de SI

Les Armées peuvent acquérir des matériels dédiés à la sécurité intérieure.

Modalité 3

Acquisition de matériels à vocation duale.

Les Armées peuvent acquérir des matériels à vocation duale càd qui peuvent aussi servir en sécurité intérieure.

Modalité 4

Intégration de kits circonstanciels.

Le développement des matériels inclus la possibilité de monter des kits destinés à adapter les matériels aux missions de SI.

**Dictionnaire des variables**

**Variable N°29**

Thème :Politique intérieure

Abréviation      form\_ent

Question clef :

Quelle politique de formation et d'entraînement pour les personnels des forces armées.

Description :

Quels seront les thèmes tactiques étudiés par nos forces et le contenu des stages de formation ? Ces formations comprendront-elles une composante relative au maintien de l'ordre ?

Situation actuelle

La formation est centrée sur des missions exclusivement militaires avec intégration de consignes particulières pour les opérations de faible intensité.

Incertitude

Type

ENDOGENE

Modalité 1

Formation aux opérations de guerre uniquement

Les armées s'entraînent pour des opérations de combat uniquement.

Modalité 2

Formation en double qualification.

Les armées intègrent un emploi en MO et s'entraînent pour ce type de missions.

Modalité 3

Formation d'unités spécialisées distinctes en SI et Opérations militaires.

Les missions de type MO sont assurées par des unités dédiées qui viennent en complément des forces de Gendarmerie.

Modalité 4

**Dictionnaire des variables**

**Variable N°30**

Thème : Politique intérieure

Abréviation budget

Question clef :

Quelle évolution pour le budget des forces armées ?

Description :

Le budget des FA évoluera-t-il (Titre 5) et dans quelles proportions ?

Situation actuelle

Le budget est fixé à 85 mds (Titre 5) compatible avec le respect de la loi de programmation. Le développement de matériels nouveaux reste possible sans être obligé d'annuler des programmes en cours

Incertitude

Type

EXOGENE

Modalité 1

Augmentation

Le budget d'investissement augmente et permet de développer de nouveaux matériels sans renoncer à d'autres options.  
Les besoins nouveaux pour répondre à d'éventuelles missions de SI trouvent une réponse rapide et adaptée.

Modalité 2

Statu quo.

Le budget reste fixé à 85mds en francs 99

Modalité 3

Baisse constante sans remise en cause brutale.

La tendance baissière est confirmée mais avec une visibilité suffisante permettant d'anticiper les évolutions et les choix stratégiques à effectuer.

Modalité 4

baisse brutale avec remise en cause du format.

Une baisse brutale de l'ordre de 20% est appliquée au budget sans préavis conduisant à remettre en question les programmes d'armement en cours et les études à venir. Les éventuels besoins complémentaires conduisent à des arbitrages nécessitant des choix dans les missions à remplir.

Dictionnaire des variables

Variable N°31

Thème : Risques

Abréviation      migrat

Question clef :

Description :

Situation actuelle

Incertitude  Type

---

Modalité 1

Modalité 2

Modalité 3

Modalité 4

**Dictionnaire des variables****Variable N°32**

Thème : Contexte social

Abréviation dom-tom

Question clef :

Quelle évolution pour les DOM-TOM ?

Description :

La situation dans les DOM-TOM est-elle amenée à évoluer dans le domaine des tentations indépendantistes ? Si oui, quel sera le mode d'action des mouvements indépendantistes ?

Situation actuelle

Des mouvements indépendantistes peu structurés et peu soutenus par la population locale. Pas de menaces graves et permanentes pour l'ordre public ou la souveraineté de l'Etat. Les TOM ont déjà acquis une forte autonomie pouvant conduire à terme à une indépendance en douceur. Les DOM restent attachés à la France et aux avantages liés.

Incertitude

Type

EXOGENE

Modalité 1

Les DOM conservent leur statut et les TOM disposent d'une large autonomie sans indépendance totale.

Des mouvements indépendantistes peu structurés et peu soutenus par la population locale. Pas de menaces graves et permanentes pour l'ordre public ou la souveraineté de l'Etat.

Modalité 2

Troubles sans connotation indépendantiste

Des troubles importants se développent mais la nature indépendantiste n'est pas avérée. Les motivations sont d'ordre économique ou ethnique face à des flux de population mal maîtrisés.

Modalité 3

Troubles de nature indépendantiste généralisés. Indépendance partielle.

Les mouvements indépendantistes arrivent à mobiliser les populations locales et provoquent des troubles, voire des insurrections, généralisés dans plusieurs DOM ou TOM de façon simultanée. Certains TOM deviennent indépendants alors que les DOM conservent leur statut.

Modalité 4

Indépendance des DOM-TOM

Les armées ne disposent plus de base dans ces territoires limitant ainsi les possibilités de prépositionnement et d'escale.

**Dictionnaire des variables**

**Variable N°33**

Thème : Contexte juridique

Abréviation      statut

Question clef :

Quelle évolution du statut des forces armées ?

Description :

Les forces armées conserveront-elles leur statut militaire actuel ?

Situation  
actuelle

Le statut militaire interdit les manifestations d'ordre politique ou confessionnel et procure une grande souplesse de commandement dans la gestion et l'emploi du temps des personnels. Le principe de neutralité et de laïcité sont respectés.

Incertitude

Type

EXOGENE

Modalité 1

Statu quo

Les armées sont strictement subordonnées au pouvoir politique. Formée de citoyens à part entière, les forces armées maintiennent le principe de laïcité et de neutralité politiques. Les débats sur le temps de travail et les statuts les touchent peu dans leur fonctionnement.

Modalité 2

Civiilisation du soldat (horaires, syndicats...)

L'introduction de « droits » syndicaux dans les armées conduit à une moindre disponibilité des unités et à une diminution de la fiabilité des unités pour des missions sensibles.

Modalité 3

Introduction de critères confessionnels ou ethniques dans le fonctionnement des armées

La prise en compte de critères confessionnels, ethniques ou politiques dans le fonctionnement des armées limite l'emploi de certaines unités pour des missions sensibles sur le territoire national.

Modalité 4

**Dictionnaire des variables**

**Variable N°34**

Thème : Politique intérieure

Abréviation point\_sens

Question clef :

Quelle évolution du nombre de points sensibles ?

Description :

Le nombre de points sensibles (IPD, PS1, PS2, PS3) sera-t-il revu et quelle sera l'évolution quantitative des points susceptibles d'être gardés par les forces armées ?

Situation actuelle

Il existe actuellement 8000 points sensibles dont 15% sont des IPD ou des PS1. Les réseaux sont à la fois étatiques et privés. Les unités de protection de la Gendarmerie ont été dissoutes alors que les PS demeurent.

Incertitude

Type

EXOGENE

Modalité 1

Diminution du nombre de points à garder

Le nombre de PS diminue pour se recentrer sur les installations prioritaires et les réseaux sensibles. Les FA reçoivent la responsabilité de garder un nombre réduit de PS en plus de leurs installations propres. Leurs capacités d'intervention sur et hors du territoire national ne sont pas affectées.

Modalité 2

statu quo

Il existe actuellement 8000 points sensibles dont 15% sont des IPD ou des PS1. Les réseaux sont à la fois étatiques et privés. Les unités de protections de la Gendarmerie ont été dissoutes alors que les PS demeurent. Le format réduit des armées ne permet plus de faire face aux plans antérieurs.

Modalité 3

Augmentation du nombre de points à garder avec création d'unités spécialisées dédiées.

La multiplication des PS potentiels et des réseaux sensibles conduit à définir de nouvelles modalités pour faire face à ces missions. Création d'unités spécialisées et organisation territoriale adaptée.

Modalité 4

Augmentation du nombre de points à garder sans création d'unités spécialisées.

La mission de garde des points sensibles s'effectue au détriment des opérations militaires par des unités dont ce n'est pas la vocation et qui y sont mal préparées.

Dictionnaire des variables

Variable N°35

Thème : Politique intérieure

Abréviation surv\_point

Question clef :

Quels moyens pour assurer la surveillance des points sensibles ?

Description :

La garde des points sensibles sera-t-elle toujours effectuée par des moyens à dominante humaine ou des dispositifs mécaniques et électroniques remplaceront-ils les personnels, réservant ceux-ci pour l'intervention ?

Situation actuelle

La garde des PS est effectuée en majorité par des personnels de sécurité qui sont parfois assistés par des moyens techniques. Une garde H24 consomme au minimum 3 fois l'effectif de garde instantané, sans compter les personnels d'intervention interne et externe.

Incertitude

Type

EXOGENE

Modalité 1

Pas d'évolution majeure des moyens (maintien de la garde physique)

La garde des PS est effectuée en majorité par des personnels de sécurité qui sont parfois assistés par des moyens techniques.

Modalité 2

Diminution possible des personnels de garde mais maintien des personnels d'intervention. (assistance à la détection)

La mise en place de moyens d'aide à la détection et à la diffusion de l'alerte permet de diminuer la facture en personnels de garde sans les supprimer en raison du manque de fiabilité des appareils de détection ou d'un taux de fausse alerte trop important.

Modalité 3

Suppression des personnels de garde mais maintien des personnels d'intervention. (détection par moyens techniques)

La fiabilité des moyens techniques permet de supprimer les personnels de garde pour les réserver aux missions d'intervention. Les effectifs nécessaires à la garde des points sensibles est en forte diminution.

Modalité 4

Suppression des personnels de garde et d'intervention remplacés par des moyens techniques. ( détection, neutralisation)

Les progrès techniques permettent de neutraliser un éventuel intrus laissant des délais importants à l'intervention. Les unités d'intervention peuvent avoir la responsabilité de plusieurs sites relativement distants entre eux.

**Dictionnaire des variables**

**Variable N°36**

Thème : DIVERS

Abréviation otan

Question clef :

Quelle évolution du rôle de l'OTAN dans le domaine du secours aux populations ?

Description :

En 1999, l'OTAN va redéfinir sa stratégie. Quelle part aura le secours aux populations dans le nouveau concept stratégique ?

Situation actuelle

L'OTAN a une politique de coopération dans le domaine des secours en cas de catastrophe du temps de paix. (Opérations hors article 5). Des plans sont prévus pour les secours et l'assistance en cas de crise ou de guerre.

Incertitude

Type

EXOGENE

Modalité 1

Statu quo

L'OTAN conserve son rôle d'assistance et de coordination en matière de secours aux populations en cas de crise ou de guerre.

Modalité 2

Renforcement

L'OTAN assure un rôle indépendant dans ce domaine en dehors des temps de crise ou de guerre. Une partie des missions de la DDSC sont déléguées à l'OTAN

Modalité 3

Diminution

Le nouveau concept stratégique n'accorde plus qu'une place marginale au domaine du secours aux populations. Cette participation est limitée aux temps de crise ou de guerre pour assurer la continuité de la vie économique et sociale du pays.

Modalité 4

Abandon

La participation de l'OTAN aux secours au population en temps de paix est abandonnée.

**Dictionnaire des variables**

**Variable N°37**

Thème : Politique intérieure

Abréviation      implic

Question clef :

Description :

Situation actuelle

Incertitude  Type

---

Modalité 1

Modalité 2

Modalité 3

Modalité 4

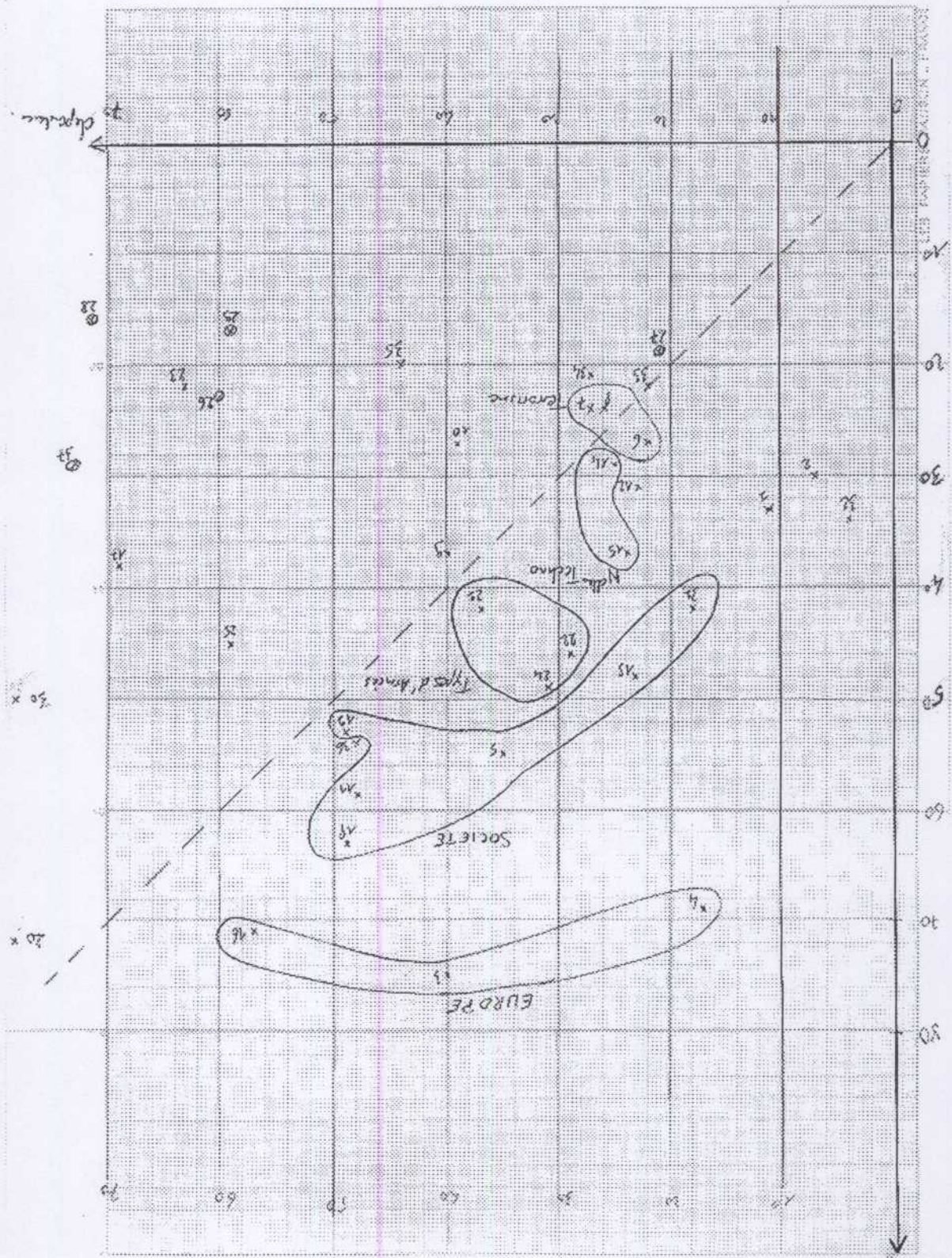
**Annexe 2**

**Analyse structurelle.**

## Analyse structurelle

		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	TOTAL
1	écolo	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	3	0	0	3	0	2	0	0	4	1	4	0	0	0	4	2	2	3	33	
2	missile	0	0	0	0	3	3	3	0	0	0	0	0	0	0	0	4	0	4	0	4	0	2	0	0	3	0	4	1	4	0	0	0	3	1	1	36		
3	europe_pol	2	0	0	4	0	0	0	3	3	1	0	0	0	2	4	0	3	4	4	4	4	1	3	4	4	1	4	1	4	4	0	3	2	0	3	75		
4	périm_europe	2	2	4	0	3	3	3	3	3	1	0	2	0	0	4	1	2	0	2	2	4	0	3	4	4	1	1	1	3	3	0	0	2	0	3	69		
5	terror	0	0	3	2	0	0	0	0	1	1	3	0	3	0	0	4	4	4	3	2	0	0	3	2	3	0	0	2	1	1	0	0	4	4	2	3	55	
6	terro_nuc	1	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	3	2	2	2	0	0	2	0	0	0	0	1	1	1	0	0	0	0	3	2	1	27	
7	terro_bact	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	3	2	2	2	0	0	2	0	0	0	0	1	1	1	0	0	0	0	3	2	1	24	
8	terro_chim	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	3	2	2	2	0	0	2	0	0	0	0	1	1	1	0	0	0	0	3	2	1	24	
9	crime_org	0	0	3	2	0	0	0	0	4	2	0	0	3	2	2	4	2	3	2	0	0	2	0	0	0	0	1	1	1	0	0	0	0	0	2	1	37	
10	trafic	0	0	3	0	0	0	0	2	0	4	0	0	0	0	2	2	2	2	2	0	0	2	0	0	0	0	1	1	1	0	0	0	0	0	2	1	27	
11	viol_urb	0	0	2	0	0	0	0	3	3	0	2	3	0	0	3	3	4	3	3	0	0	3	3	3	3	0	1	1	1	3	0	0	3	3	3	3	59	
12	sectes	0	0	2	0	3	0	3	3	0	0	0	2	3	0	2	2	2	2	2	0	0	2	0	0	0	0	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	31	
13	extr_relig	0	0	3	2	3	0	0	0	2	2	3	3	0	3	3	2	3	2	2	2	0	0	2	1	0	0	0	1	1	1	2	0	0	0	2	2	1	48
14	info	0	0	2	0	0	0	2	0	3	0	0	3	3	0	4	2	2	2	0	0	0	0	0	0	2	0	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	1	29
15	s_i	1	0	0	0	0	0	0	3	3	1	2	0	4	0	4	3	2	0	2	0	0	2	0	2	2	0	1	1	1	0	0	0	2	0	0	1	37	
16	légi_euro	0	0	4	3	4	4	4	4	4	4	3	3	2	2	3	0	3	3	3	3	4	0	2	0	4	2	0	0	0	0	0	0	0	0	2	1	71	
17	sent_inséc	0	0	2	0	0	0	0	0	0	2	3	3	2	0	3	0	4	3	3	3	0	2	0	3	2	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	1	38	
18	lib_publ	2	0	2	2	0	0	0	2	3	3	4	3	3	3	3	0	0	4	4	3	0	2	0	4	2	0	1	2	2	2	0	2	0	0	2	3	63	
19	pol_sec	0	0	0	0	3	3	3	3	4	4	4	3	0	2	2	4	3	3	0	2	0	0	0	0	3	1	0	1	1	1	0	0	0	0	2	0	1	53
20	interv	3	0	0	0	3	2	2	2	3	3	3	0	0	3	3	3	3	0	3	0	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	0	0	0	0	3	3	72	
21	gend_euro	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0	0	0	4	3	3	0	3	0	3	0	0	3	3	3	0	3	4	0	0	3	0	0	0	4	42	
22	armée	0	0	0	0	1	1	1	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	3	4	0	0	0	4	4	1	4	1	4	0	0	4	0	0	3	4	46	
23	secours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	4	4	4	4	0	0	0	0	0	2	4	22	
24	freq_opex	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	2	3	4	3	0	3	4	4	4	4	4	4	0	0	4	0	0	4	4	49	
25	cont_jur	0	0	0	0	4	0	0	0	4	4	4	0	0	0	0	4	0	3	4	4	0	0	0	0	0	0	3	1	4	0	0	0	0	3	0	3	45	
26	org	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	0	4	0	0	4	1	4	0	0	0	0	3	0	1	23
27	recrut	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	3	0	0	3	0	0	0	0	0	3	0	0	0	0	0	0	2	4	0	0	0	2	19
28	équip	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	0	0	0	0	4	4	0	0	0	0	0	0	0	4	16
29	form_ent	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	0	0	4	0	4	0	4	0	2	0	3	0	0	0	0	0	0	0	17
30	budget	0	0	2	0	1	1	1	1	1	2	0	0	0	2	0	3	0	2	0	2	3	2	4	0	3	0	4	3	0	0	1	1	0	3	3	4	50	
31	migrat	0	1	0	1	3	1	1	1	0	0	4	0	2	0	0	2	4	3	1	3	0	0	3	3	0	1	1	1	1	3	0	1	0	0	1	0	42	
32	dom-tom	0	0	0	0	3	1	1	1	0	0	3	0	0	0	1	2	0	0	3	0	0	3	3	0	1	0	1	0	3	4	0	0	3	0	1	0	34	
33	statut	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	3	2	0	0	2	2	3	3	0	3	0	0	0	0	0	0	0	3	22	
34	point_sens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	2	0	0	0	1	0	2	0	3	3	1	0	0	0	0	4	0	3	21		
35	surv_point	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	4	4	3	0	0	0	0	4	0	0	4	20	
36	otan	0	4	2	1	3	3	3	3	0	0	0	0	0	0	1	0	0	3	2	4	2	0	1	3	0	3	3	4	0	0	0	3	3	0	3	54		
37	implic	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	3	1	2	3	2	0	4	0	4	4	4	0	0	1	0	0	0	0	29	
TOTAL	Dépendance	11	7	40	17	35	22	27	26	40	39	48	23	23	25	24	57	69	49	49	82	37	29	63	31	59	60	21	72	59	79	18	4	22	27	44	48	73	

N° variable	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37
Dépendance	11	7	40	17	35	22	27	26	40	39	48	23	23	25	24	57	69	49	49	82	37	29	63	31	59	60	21	72	59	79	18	4	22	27	44	48	73
Motricité	33	36	75	69	55	27	24	24	37	27	59	31	48	29	37	71	38	63	53	72	42	46	22	49	45	23	19	16	17	50	42	34	22	21	20	54	29



## **Annexe 3**

**tableau des scénarios.**

Numéro	Nom abrégé	Endogène ou Exogène	Formulation de la question clé	Modalité 1	Modalité 2	Modalité 3	Modalité 4	Obs.
4	périm_europe	EXO	Quel périmètre pour l'Europe	Noyau dur	Consolidation à 15	Elargissement	Eclatement	1
3	europe_pol	EXO	Quelle intégration politique de l'Europe	Retour en arrière	Enlèvement	Progression des 3 piliers	Intégration totale	2
32	dom-tom	EXO	Quelle évolution des DOM-TOM	Statu quo	Troubles sans volonté indépendantiste	Troubles généralisés avec volonté indépendantiste	Indépendance	3
13	extr_relig	EXO	Quelle évolution des mvts extrémistes religieux	Diminution	Place marginale	Place dominante	Affrontements inter religion	4
31	migrat	EXO	Quelle évolution de la pression migratoire	Diminution	Statu quo	Augmentation avec participation des FA sur territoire national	Augmentation avec participation des FA aux frontières extérieures	5
2	missile	EXO	Quelle menace missile en Europe	Aucune menace	Menace sur territoire national	Menace sur UE		6
1	écolo	EXO	Quelle incidence de la prise de conscience écologique sur les activités des forces armées	Augmentation	Statu quo	Paralysie		7
5	terror	EXO	Quelle évolution du terrorisme classique	Arrêt	Statu quo	Augmentation	Dépassement seuil tolérable	8
24	freq_opex	EXO	Quelles seront la fréquence et l'importance des OPEX	Diminution avec réduction de format	Statu quo	Augmentation	Engagements massifs	9
22	armée	EXO	Quelle évolution pour une Armée européenne	Armées nationales	Pilier européen dans OTAN	Pilier européen hors OTAN	Armée européenne	10
18	lib_publ	EXO	Quelle évolution sensibilité vis à vis des libertés publiques	Diminution	Statu quo	Seuil de tolérance faible	Sensibilité exacerbée	11

16	légi_euro	EXO	Quelle évolution de la législation européenne en matière de Sécu Int	Non application traité d'Amsterdam	Application stricte	Gestion inter gouvernementale	Communautarisation	12
15	s_i	EXO	Quelle menace sur les systèmes informatiques	Aucune	Faible et localisée	Paralyse et destruction partielle	Paralyse totale	13
11	viol_urb	EXO	Quelle évolution de la violence urbaine	Diminution	Niveau acceptable	Niveau inacceptable	Attaque des institutions	14
36	otan	EXO	Quelle évolution de l'OTAN dans sa participation au secours des populations	Statu quo	Renforcement	Diminution	Abandon	15
12	sectes	EXO	Quelle évolution de l'emprise des sectes	Diminution	Statu quo	Radicalisation et extension	Exactions collectives	16
21	gend_euro	EXO	Quel avenir du concept de gendarmerie dans l'UE	Disparition du concept	Statu quo	Généralisation	Concept garde nationale	17
6	terro_nuc	EXO	Quelle évolution du terrorisme nucléaire	Dissémination par trafic	Chantage à la pollution nuc	Chantage à l'explosion nuc	Attentat nucléaire	18
19	pol_sec	EXO	Quel équilibre entre prévention et répression	Tout préventif	Tout répressif	Mélange des 2		19
14	info	EXO	Quelle menace dans le domaine de l'information multimédia	Moyens contrôlés	Désinformation limitée et ponctuelle	Désinformation organisée pour activité illégale	Désinformation organisée contre Etat	20
33	statut	EXO	Quelle évolution du statut des militaires	Statu quo	Civilianisation	Critères ethniques et religieux		21
8	terro_chim	EXO	Quelle évolution du terrorisme chimique	Mise en oeuvre des conventions d'interdiction	Dissémination	Chantage	Attentat	22
27	recrut	EXO	Quel recrutement pour les Armées	Adéquation	Statu quo	Politique sociale	Rétablissement SN	23
9	crime_org	EXO	Quelle évolution du crime organisé	Organisations mafieuses jugulées	Statu quo	Augmentation	Pénétration appareil de l'Etat	24
7	terro_bact	EXO	Quelle évolution du terrorisme bactériologique	Disparition	Souches clandestines	Chantage emploi	Accident ou attentat	25
34	point_sens	EXO	Quelle évolution du nombre de points sensibles	Diminution	Statu quo	Augmentation		26

20	interv	EXO	Quelle acceptation de l'intervention des Armées dans la sécu intérieure	Aucune	Ponctuelle et e renfort	Rétablissement de l'ordre	Maintien de l'ordre	27
10	trafic	EXO	Quelle évolution des trafics illicites	Jugulés	Statu quo	Progression différenciée	Progression généralisée	28
25	cont_jur	EXO	Quelle évolution du contexte juridique d'emploi des forces armées et de leurs moyens	Statu quo	Restriction su l'emploi des armes à feu	Restriction d'emploi de certains moyens	Restriction d'emploi des forces armées	29
35	surv_point	EXO	Quels moyens pour assurer la protection des points sensibles	Statu quo	Diminution surveillance	Suppression surveillance	Suppression surveillance et intervention	30
30	budget	EXO	Quelle évolution du budget des forces armées	Augmentation	Statu quo	Baisse progressive	Baisse brutale	31
17	sent_insec	EXO	Quelle évolution du sentiment d'insécurité	Diminution	Statu quo	Augmentation jusqu'au seuil	Dépassement du seuil	32
23	secours	EXO	Quelle demande en matière d'intervention des moyens militaires	Complément des moyens civils	Dans certains domaines	En permanence		34

## **Annexe 4**

**Matrices d'impacts des scénarios et options.**

**Matrice d'impact des scénarios sur les rôles des forces armées. (Vecteur d'utilité)**

N°	Libellé du scénario	Prot. Front. terrestres	Prot. Espace aérien	Prot. App. maritimes	Prot. points sensibles	Secours aux pop.	Remise en état infrastr.	Fournit. Prest.	sécurité publique	Particip. MO/RO
SC1	Pas de rupture Poursuite des tendances actuelles	1	3	3	3	2	2	2	2	2
SC2	Eclatement de l'Europe et repli sur elles des nations.	3	2	5	4	1	1	1	4	5
SC3	Intégration réussie de l'Europe, espace intérieur pacifié, menaces extérieures.	5	5	5	3	2	2	2	3	1
SC4	Intégration réussie de l'Europe, menaces fortes de l'intérieur.	3	3	5	5	3	3	1	5	3

**Matrice d'impact des options sur les rôles des forces armées. (Vecteur de performance)**

N°	Libellé de l'option	Prot. Front. terrestres	Prot. Espace aérien	Prot. App. maritimes	Prot. points sensibles	Secours aux pop.	Remise en état infrastr.	Fournit. Prest.	sécurité publique	Particip. MO/RO
Opt1	Retrait volontaire de la SI	1	5	5	3	2	2	2	1	1
Opt2	Démarche volontariste pour participer à la SI	3	1	5	5	3	3	1	3	3
Opt3	Double qualification et matériels adaptables.	1	1	1	4	4	5	4	1	5

<b>Matrice d'utilité/performance</b>				
	<b>S0</b>	<b>S1</b>	<b>S2</b>	<b>S3</b>
<b>O1</b>	56	65	80	80
<b>O2</b>	<b>62</b>	<b>90</b>	<b>86</b>	<b>105</b>
<b>O3</b>	57	68	61	80